



Gendarmerie royale du Canada

Budget des dépenses
1997-1998

Un rapport sur les plans et les priorités
Document pilote

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commencant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1997

En vente au Canada par l'entremise des
librairies associées et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada – Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-2/1998-III-67
ISBN 0-660-60110-9



Gendarmerie royale du Canada

Budget des dépenses
1997-1998

Un rapport sur les plans et les priorités
Document pilote

Accordé



Solliciteur général

Avant-propos

Le Projet d'amélioration des rapports au Parlement (PARP) a été établi au Secrétariat du Conseil du Trésor pour améliorer la qualité des informations sur la gestion des dépenses transmises au Parlement et pour en moderniser le processus de préparation. Ce projet s'inscrit dans l'initiative de plus grande envergure, «Repenser le rôle de l'État», qui vise à axer sur les résultats l'information fournie au Parlement et à la rendre plus transparente.

Durant la période d'août 1995 à décembre 1996, des consultations poussées ont été menées auprès des parlementaires et des principaux intervenants dans ce dossier, pour examiner les moyens d'améliorer l'information présentée au Parlement. Il est clairement ressorti de ces consultations qu'il fallait améliorer la qualité de l'information sur la performance et que l'information sur la planification devait être axée sur les résultats, plus stratégique, communiquée clairement et orientée sur le long terme.

Le PARP comporte trois phases. En mars 1996, six ministères ont présenté une version révisée de la Partie III du Budget des dépenses principal. Ces documents répondaient aux nouvelles exigences relatives visant à axer davantage l'information sur la planification et la performance.

En juin 1996, la Chambre des communes a approuvé l'expansion du projet pilote et la présentation, à titre expérimental, de documents distincts sur la planification et la performance. En octobre 1996, pour la deuxième phase du PARP, seize ministères ont présenté des rapports de performance. Ces rapport ont été évalués et on a conclu que les informations qu'ils contenaient étaient pertinentes et opportunes. On a constaté également que la présentation continue de rapports sur la performance faisait l'objet d'un large consensus.

La présentation de Rapports sur les plans et priorités, par les seize ministères susmentionnés, constitue la troisième phase du PARP. Ces rapports, ainsi que la séparation de l'information sur la planification et la performance, seront évalués, et, si le Parlement en convient, tous les ministères et organismes présenteront au printemps un rapport sur leurs plans et priorités et, à l'automne, un rapport de performance, ce qui permettra de présenter le premier ensemble complet de rapports de performance distincts au début de l'automne de 1997.

Vous pouvez consulter les documents susmentionnés dans le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor, à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/key.html>

Veuillez communiquer tout commentaire ou toute question sur cette note, ou sur le Projet d'amélioration des rapports au Parlement, par le biais du site Internet du SCT, ou à l'adresse suivante :

Secteur de la gestion des dépenses
Secrétariat du Conseil du Trésor
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-2612

Table des matières

<i>I</i>	<i>LE MESSAGE DU MINISTRE</i>	ii
II	SOMMAIRE	1
III	PLANS ET PRIORITÉS	4
A.	Sommaire des plans, priorités et stratégies	4
B.	Vue d'ensemble du ministère	5
1.	Rôles et responsabilités	5
2.	Organisation et composition des programmes	6
3.	Objectifs et priorités	7
4.	Vue d'ensemble des dépenses de la GRC	9
C.	Plans et priorités par secteur d'activité	10
1.	Services de police fédérale	13
2.	Services de police contractuelle	20
3.	Services nationaux de police	29
4.	Maintien de la paix pour les Nations Unies	34
5.	Gestion générale et Ressources humaines	38
IV	APPENDICES	48
A.	Liste des principales lois fédérales et des ententes officielles	48
B.	Personnes-ressources pour renseignements supplémentaires	51
C.	Renseignements financiers	52
INDEX		64

Le message du Ministre

J'ai l'honneur de présenter le présent Rapport sur les plans et priorités de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) au Parlement et aux Canadiens.

*Le principal objectif de la GRC est d'accroître la sécurité au Canada. La GRC poursuit cet objectif dans un cadre complexe de politiques gouvernementales influencées par les tendances démographiques et l'évolution de la criminalité, les perceptions du public face au crime et l'engagement du gouvernement en vue de promouvoir la *sécurité dans les foyers et dans les rues†. La hausse de la criminalité organisée transnationale en particulier a rendu nécessaire des mesures en matière d'application de la loi afin d'enrayer des activités criminelles sophistiquées. Le défi que doit relever la Gendarmerie consiste donc à continuer d'offrir les services de qualité supérieure auxquels les Canadiens en sont venus à s'attendre de la GRC. Ce défi nécessite un renouveau organisationnel continu et des innovations constantes, afin d'assurer un juste équilibre entre la qualité et l'abordabilité des services.*

La GRC est à changer sa manière d'offrir des services policiers en passant d'un style de gestion traditionnel axé sur le commandement et le contrôle à une culture organisationnelle fondée sur le leadership partagé, l'habilitation des employés et l'apprentissage continu. L'initiative récente en matière de régionalisation des prestations de services policiers a pour objectif d'améliorer le processus décisionnel interne tout en rehaussant la prévention du crime au sein des communautés.

L'année qui vient présentera plein de défis pour la GRC. L'objectif visé par la GRC, soit d'assurer la sécurité des foyers et des collectivités tout en étant conscient des coûts, sera davantage poursuivi par la création d'efficacités organisationnelles. La Gendarmerie explorera de nouveaux partenariats dans tout le pays afin d'offrir des services. En plus d'être un chef de file en matière de technologies judiciaires, de maintien de la paix au niveau international, de formation policière et d'évolution de la justice réparatrice, la GRC jouera un rôle de premier plan dans le développement de systèmes d'information informatisés qui répondent aux besoins de la communauté policière canadienne.

Je crois que les Canadiens ont raison d'être fiers de la vitalité, du dévouement et des valeurs de notre force de police nationale. L'articulation récente de la mission et de la vision de la GRC témoigne des points forts de la Gendarmerie et de son engagement envers les communautés qu'elle sert.

*L'honorable Herb Gray, C.P., c.r., député
Solliciteur général du Canada*



MISSION : La Gendarmerie royale du Canada est le service de police national du Canada. Fière de ses traditions et sûre de pouvoir relever les défis des années à venir, la Gendarmerie s'engage à maintenir la paix, à assurer le respect de la loi et à offrir un service de qualité de concert avec les collectivités qu'elle sert.

VISION : Nous voulons :

être une organisation progressiste, proactive et innovatrice;
fournir un service de la plus haute qualité grâce à un leadership dynamique, à la formation et à la technologie, de concert avec les collectivités que nous servons;
être responsables et efficaces grâce au partage du processus décisionnel;
assurer un milieu de travail sain qui favorise l'esprit d'équipe, la libre communication et le respect mutuel;
promouvoir la sécurité des collectivités;
faire preuve de leadership dans la quête de l'excellence.

VALEURS FONDAMENTALES DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA :

Consciente du dévouement de tous ses employés, la Gendarmerie royale du Canada s'engage à créer et à préserver un milieu de travail propice à leur sécurité, à leur bien-être et à leur perfectionnement, en s'inspirant des valeurs fondamentales suivantes :

intégrité
honnêteté
professionnalisme
compassion
respect
responsabilité

ENGAGEMENT ENVERS LES COLLECTIVITÉS

Les employés de la Gendarmerie royale du Canada démontrent leur engagement envers les collectivités par :

le traitement de tous sans préjugés et dans le respect
la responsabilisation
la solution conjointe des problèmes
l'ouverture à la diversité culturelle
l'amélioration de la sécurité du public
le partenariat et la consultation
la communication franche et ouverte
l'utilisation efficace et efficiente des ressources
un service ponctuel et de qualité



II SOMMAIRE

Introduction

Le présent document représente la réponse de la GRC au projet pilote d'amélioration des rapports au Parlement. Conformément aux lignes directrices fournies par le Secrétariat du Conseil du Trésor, le présent rapport est le produit d'un processus de planification de la GRC rendu actuellement à mi-chemin de son évolution. On peut donc s'attendre à d'autres améliorations ultérieurement à ce processus, en particulier lorsque les parlementaires auront fait part de leurs commentaires sur la façon dont on pourrait améliorer le document pour qu'il réponde mieux à leurs besoins et attentes. L'un des domaines où la rétroaction des parlementaires sera particulièrement indiquée est celui des résultats escomptés et des indicateurs de rendement connexes, qui sont encore en voie d'élaboration.

Les cinq secteurs d'activité présentés, bien que distincts, contribuent tous ensemble à l'atteinte des résultats escomptés. À titre d'exemple, les services de police fédérale peuvent mener la lutte au crime organisé, tout en étant soutenus au niveau opérationnel par les services de police contractuels dans les localités partout au pays, en plus de jouir de l'appui offert par la GRC en matière de renseignements criminels. Collectivement, les cinq secteurs d'activité contribuent à l'objectif stratégique visé par la GRC d'assurer «la sécurité des foyers et des collectivités».

Il vaut également la peine de souligner que la réalisation des stratégies clés et la prestation des services dans chaque secteur d'activité ne reposent pas uniquement sur les épaules de la GRC. Les partenariats avec d'autres services de police, organismes d'application de la loi et ministères fédéraux incluant le ministère du Solliciteur général, influent sur les résultats obtenus.

À titre d'organisme relevant du ministère du Solliciteur général du Canada, la GRC joue un rôle fondamental dans la réalisation du programme du gouvernement en matière de sécurité publique, en offrant des services policiers de qualité supérieure conçus pour répondre aux besoins des collectivités canadiennes. L'objectif stratégique de la GRC est toujours d'assurer «la sécurité des foyers et des collectivités». Pour atteindre cet objectif, la Gendarmerie a identifié un certain nombre de priorités stratégiques, notamment :

- protéger le public contre le crime organisé;
- réduire les crimes de violence et la criminalité juvénile;
- favoriser la police communautaire;
- examiner de nouveaux mécanismes de prestation de ses services.

Pour réaliser ses priorités stratégiques, le GRC mettra en oeuvre des initiatives précises, sélectionnées pour concentrer les efforts dans les domaines de prestation des services de police ayant les plus grandes chances de réussite et de répercussions positives. Ces initiatives sont expliquées en détail dans le reste du présent document. Les initiatives opérationnelles les plus importantes sont



centrées sur le contrôle du crime organisé et la réduction des crimes de violence et de la criminalité juvénile.

Les initiatives de lutte anticontrabande et touchant les produits de la criminalité doivent se poursuivre, afin de lutter contre le crime organisé en privant les criminels organisés de leur puissance économique. La participation des groupes du crime organisé à la contrebande d'étrangers pose un autre défi à la police, car ces groupes débordent ainsi du cadre de leurs activités criminelles traditionnelles, comme la contrebande de marchandises et le trafic de drogue. Afin de combattre la menace permanente que représente le crime organisé, la GRC, pour lutter efficacement contre cet élément, doit consentir des efforts intenses et bien dirigés.

Même si le nombre de crimes de violence a diminué au cours des cinq dernières années, les craintes entretenues à l'égard de la violence dans les collectivités canadiennes ont continué d'augmenter. La GRC a entrepris un certain nombre d'initiatives conçues pour aider les collectivités à accroître leur sécurité au moyen de programmes d'éducation, de communication et de formation. L'élaboration du Système d'analyse des liens entre les crimes de violence, la création d'un nouveau système d'identification et d'enregistrement des armes à feu et la mise sur pied d'une banque de données sur l'ADN pour aider à identifier les criminels violents fourniront à la police des outils efficaces et uniques pour lutter contre les crimes de violence. Réagir face à la violence, faciliter la prévention du crime et mettre l'accent sur la criminalité juvénile et les causes du crime ont constitué d'importantes priorités organisationnelles au cours des trois dernières années; c'est avec vigueur qu'elle poursuivra ces objectifs.

L'évolution de la police communautaire et son adoption dans toutes les activités de la GRC continuent de guider de nombreuses activités clés conçues pour améliorer les services policiers offerts aux Canadiens. Compte tenu des besoins spéciaux des collectivités autochtones, la GRC élabore diverses initiatives précises visant à offrir des services de police adaptés à la culture autochtone et à favoriser de bonnes relations entre la police et la collectivité. En prévision de la création du nouveau territoire du Nunavut, la GRC a étudié les besoins policiers des habitants du Nunavut et a dressé une liste d'options pour offrir des services policiers pertinents. La Gendarmerie continuera d'être un partenaire clé dans l'Initiative en matière de justice applicable aux Autochtones, qui abordera sous le signe du renouveau les programmes de justice réparatrice, propres à chaque communauté.

La GRC assurera toujours des services de police civile aux pays qui en feront la demande, en fonction des exigences de la politique étrangère du Canada. La participation du personnel de la GRC à des missions précises des Nations Unies pourrait être sollicitée en tout temps, compte tenu de la nature et de l'ampleur des conflits internationaux. Des initiatives sont en branle afin de s'assurer que la GRC peut offrir des ressources qualifiées sans compromettre les besoins policiers au pays.

Pour offrir efficacement des services de police s'étendant de l'application des lois fédérales aux missions internationales de maintien de la paix, il faut une gestion interne solide, adaptée non seulement aux besoins des clients de la GRC mais aussi à ceux des membres de la Gendarmerie. La



Gendarmerie doit être en mesure de relever les défis que posent les restrictions financières, les attentes accrues du public, le changement technologique et l'évolution de la criminalité. La réduction des dépenses se poursuit de concert avec les objectifs découlant de l'examen des programmes. Parmi les initiatives en cours figurent les suivantes : examen des politiques des Services nationaux de police afin d'élaborer des options en matière de prestation des services; possibilités de partage des coûts pour le Collège canadien de police et regroupement de l'application des lois pénales fédérales au sein de la GRC.

La GRC s'est lancée dans de nombreux projets importants qui amèneront la Gendarmerie dans le 21^e siècle et feront en sorte que les Canadiens reçoivent toujours les services de police de qualité supérieure qui ont fait le renom de la GRC depuis près de 125 ans. L'initiative de qualité du services et le virage vers la régionalisation auront de vastes répercussions sur la gestion et la prestation des services de police dans tout le pays, parallèlement à l'évolution de l'organisation vers une culture axée sur le leadership et la prise de décisions partagés au niveau de la prestation des services. La restructuration de l'organisation en quatre régions facilitera le renouvellement et la revitalisation de l'organisation, en plus de s'attendre à réaliser des économies par la rationalisation et la réduction des effectifs de façon continue. Les changements en matière de gestion des ressources humaines et de programmes de formation transformeront la Gendarmerie en une organisation axée sur l'apprentissage, où la gestion du changement, l'épanouissement professionnel et la formation permanente seront poursuivis afin d'accroître l'efficacité de la main d'oeuvre. Le statut d'employeur distinct et d'un nouveau lien de responsabilité avec le Conseil du Trésor sont explorés comme façon de fournir une plus grande latitude pour faire face aux défis que doit relever l'organisation et aux pressions exercées sur elle en permanence.

La GRC étant la force nationale de police et un symbole de l'identité canadienne, il est primordial de préserver et de protéger son intégrité. On continuera de promouvoir une image positive de l'organisation par l'intermédiaire du programme de concession de licences et des commanditaires, de la Fondation de la police montée et du Carrousel de la GRC, qui offrent un soutien important aux programmes de police communautaire. En 1998, la GRC célébrera le 125^e anniversaire de sa création et de son établissement dans l'Ouest. De nombreuses activités dans tout le pays sont prévues pour célébrer l'occasion et souligner la contribution de la Gendarmerie à l'unité nationale.

Le Commissaire,
J.P.R. Murray



III PLANS ET PRIORITÉS

A. Sommaire des plans, priorités et stratégies

La figure 1 ci-dessous offre un sommaire détaillé des plans, priorités, stratégies et initiatives de la GRC pour les exercices 1997-1998 à 1999-2000.

Figure 1

Plans, Priorités et stratégies		Initiatives spécifiques
POLICE FÉDÉRALE	Protection contre le crime organisé	<ul style="list-style-type: none"> Initiative de lutte anticoncontrebande Produits de la criminalité Surveillance côtière Exécution de la Loi sur l'immigration
	Accroître la sécurité nationale	<ul style="list-style-type: none"> Programme de renseignements criminels
POLICE CONTRACTUELLE	Réduire les crimes de violence et la criminalité juvénile	<ul style="list-style-type: none"> Plan stratégique quinquennal
	Priorités en matière de police des Autochtones	<ul style="list-style-type: none"> Services de police à contrat au Nunavut Initiative de justice applicable aux Autochtones
	Police provinciale et municipale	<ul style="list-style-type: none"> Examen quinquennal des contrats Financement de nouveaux postes contractuels
	Nouveaux modèles d'administration des services de police	<ul style="list-style-type: none"> Modèles de police de district
SERVICES NATIONAUX DE POLICE	Outils d'enquête améliorés	<ul style="list-style-type: none"> Banque de données sur l'ADN
	Modernisation de la technologie	<ul style="list-style-type: none"> Enregistrement des armes à feu
	Amélioration de la technologie	<ul style="list-style-type: none"> Système intégré d'information juridique Modernisation du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) Soutien informatique et des communications amélioré Amélioration des renseignements criminels



	Accroissement de l'efficacité du système d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> Formation spécialisée
MAINTIEN DE LA PAIX POUR LES NATIONS UNIES	Préparation en vue des missions des Nations Unies	<ul style="list-style-type: none"> Bassin de 50 membres affectés à la police civile
GESTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES	Unité nationale et image de la GRC	<ul style="list-style-type: none"> 125e anniversaire de la GRC Services de relations publiques, de communication et de commercialisation
	Atteinte des cibles découlant de l'examen des programmes I	<ul style="list-style-type: none"> Examen des politiques des Services nationaux de police Options pour le Collège canadien de police Unification de l'application des lois pénales fédérales au sein de la GRC
	Atteinte des cibles découlant de l'examen des programmes II	<ul style="list-style-type: none"> Sécurité aéroportuaire
	Renouvellement organisationnel	<ul style="list-style-type: none"> Régionalisation Rationalisation de la Direction générale
	Priorités en matière de gestion des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> Perfectionnement du personnel Statut d'employeur distinct Priorités en matière de formation

B. Vue d'ensemble du ministère

1. Rôles et responsabilités

La Gendarmerie royale du Canada, appelée dans le présent document GRC ou Gendarmerie, est le service de police national et un organisme relevant du ministère du Solliciteur général du Canada.

La GRC a été fondée en 1873. Son mandat comporte plusieurs facettes, notamment prévenir la criminalité et mener des enquêtes, maintenir l'ordre, faire respecter les lois sur des sujets aussi divers que la santé et la protection des recettes de l'État, contribuer à la sécurité nationale, assurer la sécurité des membres du gouvernement, des dignitaires en visite et des missions étrangères et fournir des services de soutien opérationnel essentiels à d'autres services de police et organismes d'application de la loi. Cela fait de la GRC une entité unique au monde. En plus d'exercer son rôle de police nationale et fédérale, la Gendarmerie offre des services de police provinciaux et municipaux et elle est tenue de rendre des comptes séparément à chacun de ces niveaux dans le cadre de lois existantes et d'ententes avec les partenaires contractuels. Son rôle actuel est fondé sur l'autorité et les responsabilités qui lui sont conférées par la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*. Cette loi

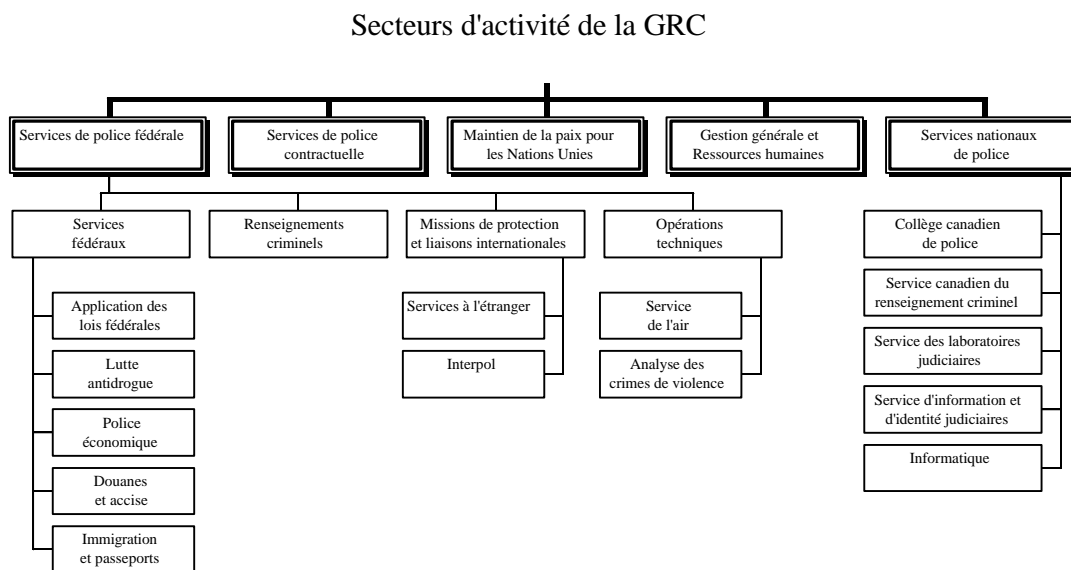


constitue la GRC en tant que service de police fédéral, régit son fonctionnement et autorise le Solliciteur général à conclure avec les provinces, territoires et municipalités, des ententes en matière de prestation de services de police, selon une formule de partage des coûts. Aux termes de la Partie IV de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, la GRC doit exercer les fonctions dévolues aux agents de la paix lorsque les infractions constituent une menace à la sécurité nationale ou lorsque la victime est une personne jouissant d'une protection internationale, au sens de l'article 2 du *Code criminel*. Certaines directives ministérielles et ententes internationales confient à la GRC des fonctions de protection. Plusieurs ententes avec d'autres ministères et services de police lui accordent aussi d'autres responsabilités en matière d'application de la loi.

2. Organisation et composition des programmes

Les pouvoirs d'exécution des dispositions de la *Loi sur la GRC* et la responsabilité en matière de reddition de compte sont dévolus au Commissaire. Celui-ci relève du Solliciteur général du Canada qui, quant à lui, rend compte au Parlement du Canada. Le Commissaire est appuyé par cinq sous-commissaires et 12 commandants divisionnaires dans les divisions du pays et un commandant divisionnaire à la Division Dépôt où se trouvent les installations de formation de la GRC, à Regina, en Saskatchewan.

Figure 2: Gamme de services de la GRC



Services de police fédérale : La GRC offre au gouvernement fédéral, à ses ministères et organismes, ainsi qu'aux citoyens canadiens, des services de maintien de l'ordre, d'application des lois, d'enquête et de protection concernant la santé et la sécurité publiques, l'environnement, le commerce, la perception des recettes, la sécurité nationale, les missions étrangères et les dignitaires en visite.

Services nationaux de police : La GRC offre des services de laboratoire et d'identité judiciaires, de renseignements judiciaires automatisés, de renseignement et de formation avancée à la communauté policière du Canada, à des organismes d'application de la loi ministériels et à certaines organisations policières d'autres pays.

Services de police contractuelle : En vertu d'ententes d'une durée de 20 ans entre le gouvernement fédéral et les administrations provinciales, territoriales et municipales, la GRC assure des services de police communautaire aux citoyens de huit provinces, deux territoires et 199 municipalités. Ces services comprennent, entre autres, la prévention criminelle, le maintien de l'ordre, l'application des règlements de la circulation, l'application du *Code criminel* et la prestation de services d'urgence. Des services de police à contrat sont assurés aux Premières Nations en vertu d'ententes tripartites signées par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations des différentes bandes.

Maintien de la paix pour les Nations Unies : La GRC offre de l'aide policière et de la formation à plusieurs pays aux prises avec des conflits, sous la bannière des Nations Unies.

Gestion générale et Ressources humaines : Il s'agit d'une gamme d'activités internes regroupant les finances et l'approvisionnement, les relations publiques et l'information, le personnel, la vérification et l'évaluation, les politiques et la planification générales, les services de santé et la formation. On déterminera l'an prochain si cette gamme de services internes doit rester distincte ou si les services doivent être répartis dans les autres secteurs.

3. Objectifs et priorités

L'objectif de la GRC est tiré de l'article 18 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* :

Appliquer la loi, prévenir le crime, maintenir la paix, l'ordre et la sécurité.

Afin d'atteindre cet objectif, la GRC prend part à une diversité d'activités. La GRC prévient et décèle les infractions et fait enquête à leur sujet, applique les lois fédérales et coordonne les enquêtes sur les infractions contre la Couronne signalées par d'autres ministères. En plus d'assumer ses responsabilités fédérales, la GRC assure des services de police contractuelle aux deux territoires et à toutes les provinces, à l'exception du Québec et de l'Ontario. Elle offre aussi des services de police municipale à 199 municipalités et à 52 collectivités des Premières Nations. Les services de police à contrat, fournis suivant une formule de partage des frais, font partie intégrante des responsabilités de la GRC.



L'objectif stratégique de la GRC est directement lié à sa vision d'assurer «la sécurité des foyers et des collectivités». La GRC tente d'atteindre cet objectif de la manière suivante :

- protéger le public contre le crime organisé;
- réduire les crimes de violence et la criminalité juvénile;
- favoriser la police communautaire ;
- examiner de nouveaux mécanismes de prestation de ses services.

L'atteinte de cet objectif stratégique nécessitera également la création de centres d'excellence sur les politiques, les opérations et la prestation de services. Il y aura une revue complète de l'organisation et une réduction des coûts de fonctionnement, par l'élargissement de la portée de la police communautaire, afin que les services de qualité supérieure de la GRC demeurent abordables.

L'objectif stratégique de la GRC en matière de sécurité des foyers et des collectivités est conçu pour résoudre les problèmes présents et futurs de criminalité et de maintien de l'ordre. Des initiatives précises sont conçues pour répondre à des problèmes particuliers. De nouveaux modèles de prestation des services sont adoptés et varient de division en division, selon les conditions locales. L'accent est mis sur la diminution des tâches administratives et l'augmentation du temps consacré à la prestation de services policiers. Les services communs entre les détachements, les sous-divisions et les divisions seront fusionnés ou partagés pour réaliser des économies d'échelle. Les politiques et les procédures normalisées qui ont perdu leur utilité et qui nuisent à l'adoption entière des principes de police communautaire seront éliminées. On continuera d'introduire de nouvelles technologies de l'information pour promouvoir la décentralisation, l'aplanissement de l'organisation, la police communautaire et la création d'une organisation interactive et réseautée essentielle à l'atteinte de tous ces objectifs. La GRC élaborera une stratégie nationale contre la criminalité organisée et des stratégies de réduction des crimes de violence, dans le cadre de la police communautaire, elle établira un comité consultatif du Commissaire sur la jeunesse et mettra sur pied un modèle de prestation des services de police pour le nouveau territoire inuit du Nunavut. La Gendarmerie a déjà amorcé la mise en oeuvre d'un plan d'action en vue d'une approche et d'une vision unifiées pour l'application des lois fédérales. Les stratégies en matière de ressources humaines devront aussi assurer la sélection, la formation et l'évaluation des employés et la reconnaissance de leur travail en fonction de nouvelles orientations.

La mise en oeuvre du plan stratégique en matière de sécurité des foyers et des collectivités fera appel aux trois principales gammes d'activité de la GRC. Les services aux peuples autochtones, le maintien de l'ordre, la lutte contre les crimes de violence et la criminalité juvénile seront assurés par les services de police contractuelle, tandis que la lutte contre la criminalité organisée transnationale sera la responsabilité des Services de police fédérale et des Services de police contractuelle. Les programmes comme l'enregistrement des armes à feu ou les services de renseignements améliorés sur le crime organisé seront la responsabilité des Services nationaux de police, puisque ce sont eux qui fournissent le soutien opérationnel essentiel aux autres services de police et organismes d'application de la loi.



4. Vue d'ensemble des dépenses de la GRC

Figure 3: Vue d'ensemble de la GRC

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1996-97	Dépenses prévues 1997-98	Prévues 1998-99	Prévues 1999-00
Dépenses prévues brutes	1 925.7	1 837.1	1 767.4	1 766.8
Moins recettes à valoir sur le crédit	724.7	718.7	718.9	718.9
DÉPENSES PRÉVUES NETTES	1 201.0	1 118.4	1 048.5	1 047.9
Moins recettes à valoir sur le Trésor	18.0	18.0	18.0	18.0
Plus coût des services offerts par d'autres ministères	221.7	218.2	218.2	218.2
COÛT NET DU MINISTÈRE	1 404.7	1 318.6	1 248.7	1 248.1

Figure 4: Dépenses brutes prévues par secteur d'activité pour la période de planification

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1996-97	Dépenses prévues 1997-98	Prévues 1998-99	Prévues 1999-00
Secteur d'activité				
Services de police fédérale	526.6	452.4	393.4	393.4
Services de police contractuelle	809.1	817.2	817.2	816.6
Services nationaux de police	285.1	284.9	285.1	285.2
Maintien de la paix pour les Nations Unies	0.0	0.0	0.0	0.0
Gestion générale et Ressources humaines	304.9	282.6	271.6	271.6
Dépenses prévues brutes	1 925.7	1 837.1	1 767.3	1 766.8



C. Détails par secteur d'activité

Avant de décrire chaque secteur d'activité individuellement, il y a trois domaines qui ont des répercussions similaires sur chacun des secteurs d'activité et sur les trois premiers en particulier.

Contexte opérationnel :

Les secteurs d'activité des Services de police fédérale, des Services de police contractuelle et des Services nationaux de police contribuent à l'objectif de la GRC d'assurer "la sécurité des foyers et des collectivités". Certains facteurs influent sur ces secteurs, notamment les suivants :

- *Restrictions financières* : Les exigences en matière de réduction du déficit pour tous les paliers du gouvernement limitent aux niveaux courants les dépenses concernant les services policiers ou les réduisent. Par contre, des services additionnels font augmenter les coûts ou en créent de nouveaux, comme l'analyse génétique et l'enregistrement des armes à feu. Les restrictions ne manqueront pas d'avoir des répercussions sur les rôles et responsabilités ainsi que sur les questions de santé et de sécurité des membres de la GRC. Les services policiers dont jouissent actuellement les Canadiens ont été finalement touchés par des mesures de restrictions financières. Il faut établir de nouveaux partenariats avec les clients en matière de partage ou de recouvrement des coûts, pour répondre à la hausse des services demandés alors que les budgets sont réduits à tous les paliers du gouvernement.
- *Préoccupations du public concernant les crimes de violence, la criminalité juvénile, la violence familiale et les crimes de haine* : Tous les organismes du système de justice pénale ont leur part de responsabilité, mais ce sont les services de police qui écoperent du gros des demandes de protection contre les crimes de violence. Parallèlement, même si la *criminalité juvénile* signalée continue de diminuer, l'activité des bandes et la violence chez les jeunes semblent augmenter.
- *Attentes accrues du public en matière de services de police* : En particulier où les efforts de police communautaire ont accru l'efficacité des services offerts, le public demande plus de services de police et de types nouveaux. Conséquemment, la GRC, à l'instar de nombreux autres services de police au Canada, fait l'objet d'une hausse des demandes imposées à son personnel opérationnel.
- *Population canadienne vieillissante* : Ceci contribue à la baisse des taux de criminalité mais augmente les craintes d'être victimisés et face au problème social que pose la criminalité. Ces tendances façonnent les exigences à long terme concernant les services de police.
- *Justice applicable aux Autochtones* : De nombreuses collectivités autochtones, qui ont besoin de services policiers efficaces et adaptés à leur culture, préfèrent souvent les services de la GRC; le nouveau territoire du Nunavut demandera peut-être bientôt les services de police à contrat de la GRC à compter de 1999.



- *Croissance du crime organisé transnational* : Ce problème est devenu une priorité du ministère du Solliciteur général. Les activités traversent les frontières et le recours par les criminels à la technologie de l'information rend les enquêtes difficiles et coûteuses. Le crime organisé, comprenant les bandes et le crime transnational diversifié, connaît une hausse rapide.
- *Évolution technologique* : Les progrès technologiques ont des répercussions importantes sur la recherche des produits de la criminalité, tant au Canada qu'à l'étranger. L'augmentation du nombre de délits de nature technologique et le recyclage subséquent de l'argent, commis par des groupes de criminels organisés opérant au Canada, poseront des défis de taille à la police. Des investissements importants en capitaux sont souvent nécessaires en vue d'adopter des nouveautés technologiques afin de mieux lutter contre l'élément criminel, comme par exemple dans le domaine de la fraude informatique.
- *Hausse de la demande* : La demande dépasse le nombre de services de police spécialisés offerts actuellement, en particulier dans le domaine des infrastructures en communications, en informatique et en gestion de l'information, des renseignements criminels, des casiers judiciaires, de l'analyse génétique et de la formation supérieure.
- *Système intégré d'information juridique* : Il existe des besoins grandissants de partenariats plus solides et un plus vaste partage de renseignements entre les divers secteurs du système de justice pénale. Les besoins en matière de systèmes connexes ne cessent de croître particulièrement dans les domaines policier et correctionnel. L'introduction d'un système intégré pourrait réduire le risque de lacunes au point de vue renseignements concernant les contrevenants, en particulier les contrevenants sexuels et à risques élevés.

Initiatives clés du gouvernement :

Les initiatives de la GRC correspondent aux engagements du gouvernement fédéral, précisés dans le programme de justice criminelle du gouvernement, ainsi qu'aux priorités des administrations provinciales, territoriales et municipales avec lesquelles la GRC a conclu des marchés de service. Au niveau fédéral, les initiatives clés sont les suivantes :

- des stratégies afin de combattre la prolifération du *crime organisé transnational*;
- *le contrôle des armes à feu*, y compris l'enregistrement des armes à feu par le truchement des détachements de la GRC;
- la *banque de données sur l'ADN* proposée;
- la *Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime*, dont le programme de promotion de "la sécurité dans les foyers et dans les rues" fournit le contexte à la priorité de la GRC d'assurer "la sécurité des foyers et des collectivités";



- *l'Initiative de lutte contre la violence familiale*, en vue de réduire la violence à l'égard des femmes et des enfants;
- *la Stratégie canadienne pour répression et le contrôle des toxicomanies* (auparavant la *Stratégie canadienne antidrogue*), y compris les mesures prises pour accroître la confiscation des produits de la criminalité;
- *la stratégie fédérale **Grandir ensemble***, pour réduire les chances que les enfants et les jeunes à risques entrent en contact avec la loi, soit en tant que victimes ou de contrevenants.

Questions liées à la gestion du changement :

Les questions suivantes sont liées à la prestation des services de la GRC dans tous les secteurs d'activité :

- *Initiative de qualité du service* : La police communautaire appuie les efforts du gouvernement en vue d'améliorer la prestation des services. Les modes de prestation des services de la GRC, c'est-à-dire la police communautaire, feront état de cette priorité. L'accent mis sur les besoins des clients, les partenariats et le service de qualité, couplé à la mise en oeuvre de la police communautaire dans l'ensemble de la GRC, coïncide avec l'initiative du gouvernement d'amélioration de la qualité des services et avec l'examen des Services nationaux de police.
- *Réduction de l'effectif* : Le nombre de membres de la GRC a diminué de 2,8 p. 100 entre 1993 et 1994, comparativement à 1,8 p. 100 dans les autres services de police canadiens. La réduction des effectifs doit être suivie de près, car la charge de travail par employé reste élevée et il faut maintenir des ressources minimales pour assurer à la fois l'efficacité et la santé et la sécurité des employés.
- *Régionalisation* : La GRC est à être restructurée en quatre régions géographiques. Cette décentralisation des pouvoirs aura de vastes répercussions sur la gestion et la prestation des services de police dans tout le pays.
- *Établissement de partenariats avec le portfolio du Solliciteur général* : La planification stratégique de la GRC tient compte de la nécessité d'une collaboration étroite avec d'autres organismes, ainsi que du cadre de planification et des politiques du ministère du Solliciteur général du Canada.
- *Examen des Services nationaux de police* : On a effectué un examen de la majeure partie des Services nationaux de police de la GRC, afin de trouver des options pour améliorer le service à la clientèle, de dégager les besoins futurs et de rechercher des possibilités de partenariats en matière de partage des coûts. Un rapport sera présenté au Solliciteur général du Canada en mars 1997.



1. SERVICES DE POLICE FÉDÉRALE

Objectifs du secteur d'activité :

Les Services de police fédérale offrent des services de police communautaire, qui englobent les enquêtes et l'application de la loi dans des domaines comme les drogues, les douanes et l'accise, l'immigration et la protection des PDM.

Résultats escomptés pour les Services de police fédérale :

<i>Résultat escompté :</i>	<i>Sera démontré par :</i>
<i>Une réduction de l'incitatif économique pour le crime érigé en entreprise</i>	<i>Une hausse de la valeur des biens et des saisies, conformément à l'Initiative intégrée pour le contrôle des produits de la criminalité intégrés, au programme des produits de la criminalité et à l'initiative de lutte anticontrebande, notamment : argent, biens, tous les types de véhicules, de drogues, de marchandises de contrebande (par ex. tabac, alcool, bijoux, armes prohibées)</i>
<i>Une réduction des possibilités de crime transnational</i>	<i>Une diminution des introductions illégales au Canada, des activités des organisations de passage clandestin, des fournisseurs de documents de voyage frauduleux et des faussaires de devises et de titres négociables.</i>
<i>Une amélioration de l'intervention de la police face au crime organisé</i>	<i>Une augmentation du nombre d'enquêtes sur le crime organisé menées à bien, donnant lieu à des poursuites</i>
<i>Une contribution au déclin de la consommation de drogues illicites</i>	<i>Le nombre des enquêtes antidrogue et des arrestations et une participation accrue aux programmes de prévention à des fins de sensibilisation et d'éducation</i>
<i>Une contribution à la réduction des délits économiques</i>	<i>Une augmentation des enquêtes menées à bien et des arrestations en matière de criminalité en col blanc, notamment dans les domaines de la criminalité des entreprises, de la corruption, des fraudes en matière de télémarketing et de valeurs mobilières et relativement au marché boursier.</i>
<i>Une amélioration de la qualité des renseignements criminels</i>	<i>Une satisfaction accrue exprimée par les partenaires et les clients clés du Programme de renseignements criminels de la GRC</i>
<i>Une amélioration de l'efficacité du service aérien aux collectivités éloignées, à l'appui des services de police contractuelle et fédérale de la GRC</i>	<i>La mise en oeuvre d'options plus rentables pour assurer le transport aérien et les communications électroniques</i>



<i>Une amélioration des programmes de sécurité de la GRC</i>	<i>L'élaboration de programmes de sensibilisation à la sécurité et de nouvelles aptitudes et technologies requises pour protéger les biens et les renseignements de nature délicate</i>
<i>Un accroissement de l'efficacité des liaisons internationales et des activités outre-mer</i>	<i>Une collaboration internationale plus étroite avec les organismes de police et les gouvernements étrangers</i>
<i>Une amélioration du partage des renseignements sur les délits et les contrevenants violents à l'intérieur de la communauté policière</i>	<i>Une augmentation des poursuites et l'adoption par les organismes de police canadiens du Système d'analyse des liens entre les crimes de violence (ViCLAS), soit une augmentation du nombre de cas de *liens+ et de *séries+</i>

Programmes continus au sein des Services de police fédérale :

Programme des douanes et de l'accise : L'élaboration de stratégies de police communautaire se poursuit. Des initiatives sont en oeuvre de concert avec l'industrie privée, ainsi que la vaste diffusion d'information dans la presse, à la radio et à la télévision. En outre, d'autres intervenants clés, comme des organismes du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et d'autres organismes d'application de la loi participent à des mises au point permanentes touchant les aspects opérationnels et administratifs du programme d'application de la loi.

La protection des frontières est devenue une partie intégrante du programme des douanes et de l'accise. Bien que toutes les frontières soient protégées grâce à des groupes d'enquête situés à des endroits stratégiques, la Division C (Québec) a mis au point une stratégie de répression frontalière qui implique le déploiement de personnel affecté précisément aux enquêtes sur les infractions aux frontières et à la prévention. On a pu ainsi accroître la répression aux frontières dans toutes les catégories de crimes, notamment la répression des infractions en matière de drogues et d'immigration.

Programme de Police des drogues : Ce programme fonctionne de concert avec d'autres efforts de répression et d'autres initiatives de prévention du crime, afin de protéger les collectivités contre les dommages causés par l'abus des drogues. Ces dommages revêtent plusieurs formes, comme les délits connexes, la violence physique ou verbale, le défaut de fournir le soutien financier et psychologique aux familles, le coût des soins de santé, financier ou autre, la baisse de productivité au travail et le danger que posent le fonctionnement et l'entretien de la machinerie, tant pour les drogués que pour autrui. Le programme de la Police des drogues ne se limite pas à l'application de la loi mais englobe également les stratégies de prévention connexes, soit la sensibilisation aux drogues et l'éducation.



L'équilibre actuel entre répression et éducation s'impose pour obtenir les résultats les plus positifs. Les causes et effets nombreux de la toxicomanie exigent que les efforts de lutte se fassent en collaboration avec d'autres organismes dans les domaines de la santé, l'éducation, la prévention en milieu de travail et d'autres programmes sociaux. Le programme de la Police des drogues de la GRC fonctionne donc de concert avec la communauté, les clients et les partenaires, afin de réduire les dommages sociaux et économiques causés par l'abus des drogues.

Programme d'immigration et de police fédérale : Depuis que la GRC a assumé la responsabilité de l'application de la loi sur l'immigration il y a plus de trente ans, elle a dû relever de nombreux défis posés par la migration globale et a acquis une foule de connaissances et une vaste expérience. D'après son expérience d'ailleurs, la migration globale a augmenté. Dans de nombreux cas, une infrastructure criminelle a émergé, déterminée à réaliser d'immenses profits par l'exploitation des migrants qui tentent d'entrer illégalement au Canada.

Programme des produits de la criminalité (PC) : Ce programme a pour mandat d'identifier, de bloquer et de confisquer les biens criminellement obtenus, en faisant enquête sur les contrevenants et en les poursuivant. Les groupes des PC poursuivent avec vigueur les organisations criminelles à l'échelle nationale et internationale, en s'attaquant à leurs biens obtenus illégalement. Cette initiative se fonde sur deux principes : 1) la confiscation des profits enlève l'incitatif à commettre des crimes et rend impuissants les groupes criminels organisés et 2) des équipes multi-disciplinaires composées d'enquêteurs de la police, de juricomptables et d'avocats auront plus de chances de saisir les produits de la criminalité que des enquêteurs travaillant isolément.

Programme de la Police économique : La lutte contre la criminalité en col blanc, la corruption et le crime organisé est une tâche aux multiples facettes, qui englobe des partenariats avec le marché des valeurs mobilières et les institutions financières, afin de cibler les fraudes en valeurs mobilières et la manipulation du marché. La GRC a entrepris la création d'un groupement de représentants des commissions des valeurs mobilières provinciales et des bourses des provinces du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ainsi qu'avec l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières. Cette initiative de police communautaire a entraîné la création d'un système d'analyse informatique de la légalité des transactions boursières appelé MICA (Market Integrity through Computer Analysis). Le groupe de MICA a conclu une entente avec un fabricant de logiciels, en vue de commercialiser le progiciel MICA dans le monde entier. Ce système est utilisé non seulement par le personnel chargé de surveiller les transactions boursières louches mais aussi par les police et les commissions des valeurs mobilières, pour préparer des analyses des transactions aux fins de poursuites criminelles. Le groupe de MICA participe également à l'établissement de normes nationales pour la gestion des données de courtage sous format électronique.

De plus, la lutte contre la fraude et les abus en matière de télémarketing nécessite le lancement de projets qui dépassent les techniques répressives conventionnelles. De même, les délits complexes impliquant le recours à la technologie de l'information menacent de distancer les efforts de la police face à la révolution technologique. Le programme de délits technologiques de la GRC met donc



toujours l'accent sur l'établissement de partenariats stratégiques avec les associations professionnelles et avec d'autres organismes d'application de la loi, à l'échelle nationale et internationale.

Programme de renseignements criminels : La GRC offre toujours un programme national de gestion des renseignements criminels, qui permet à la Gendarmerie de déceler et de prévenir le crime organisé, les crimes graves ou touchant la sécurité nationale, commis au Canada ou à l'étranger mais touchant le Canada. Dans le cadre de ce programme, la lutte au crime organisé est menée par l'intermédiaire de groupes de travail, ce qui permet aux partenaires policiers de mettre en commun leurs ressources technologiques et humaines. Vu la nature de plus en plus internationale du crime organisé, la GRC fait partie de divers partenariats et groupes de travail visant à augmenter le recours aux renseignements criminels.

Programme des opérations techniques : Le programme du Service de l'air de la GRC offre un accès rapide aux collectivités éloignées, à l'appui direct des activités de répression et de sécurité publique de la GRC. Pour continuer d'offrir des services efficaces, la GRC examine l'utilisation de monomoteurs dont les frais de fonctionnement sont deux fois moins élevés que ceux des Twin Otter et dont la plage de vitesse est le double du Twin Otter et la vitesse est 70 % supérieure.

L'automatisation des dossiers a accru l'importance de protéger les renseignements et les biens de nature délicate. Il faudra acquérir et utiliser de nouvelles aptitudes et technologies. La mise en oeuvre de programmes de formation et de sensibilisation à la sécurité devrait hausser la sensibilisation des employés de la GRC à la sécurité et un système d'examen de sécurité mesurera le respect des politiques en la matière. La GRC étudiera le matériel de sécurité technique nouveau et évaluera les mesures de sécurité d'autres services de sécurité au gouvernement et dans le secteur privé.

La GRC est responsable de divers services techniques conçus pour offrir un soutien aux enquêtes aux organismes canadiens d'application de la loi, notamment : profils de contrevenants inconnus, évaluation indirecte de la personnalité, analyse des décès équivoques, analyse de lieux de crime, profil géographique des crimes, services de vérification de la vérité dont le recours aux examens polygraphiques, et le système d'analyse des liens entre les crimes de violence (ViCLAS). Ce dernier est un système automatisé de liens entre les cas dans le but de saisir, réunir et comparer certains crimes de violence, afin d'identifier les crimes sériels. Ce système de renommée internationale a été adopté par plusieurs services de police étrangers et est considéré à la pointe des autres systèmes disponibles mondialement. Le nombre d'ETP affectés au système devrait augmenter proportionnellement à l'augmentation du nombre de cas signalés au ViCLAS. Au fur et à mesure que ces services seront mieux connus et que l'utilisation systématique du ViCLAS augmentera, l'efficacité des enquêtes devrait améliorer, résultant dans l'arrestation plus précoce des contrevenants violents.

Programme des liaisons internationales et des missions de protection : Le programme des liaisons internationales maintient toujours 31 agents de liaison dans 23 missions dans 20 pays. La



hausse de la criminalité internationale fait augmenter le recours aux services des agents de liaison de la GRC. Des opérations nationales majeures se transforment souvent en enquêtes internationales. La réaffectation du personnel et l'ouverture de nouvelles missions, comme le nouveau bureau à Moscou, sont des exemples de stratégies utilisées pour venir à bout de l'augmentation de la charge de travail.

La GRC continue de coordonner la sécurité des événements majeurs et des visites au Canada de personnes jouissant d'une protection internationale. On prévoit assurer la coordination de la sécurité de quelque 200 visites de dignitaires étrangers par année, entre 1997-1998 et 1999-2000. Les événements majeurs futurs englobent des visites de Sa Majesté la Reine, les élections fédérales et la conférence économique Asie-Pacifique (APEC). Dans le cas des événements sportifs importants, la Gendarmerie a convaincu Sports Canada d'établir des partenariats de partage des coûts. Le défi consistera à obtenir des ressources au moyen d'emprunts, de partenariats de partage des coûts et de frais d'utilisation, tout en conservant la clientèle et en aidant ceux qui sont incapables de contribuer à l'augmentation des frais.

Plans et stratégies pour les Services de police fédérale

a) Protection contre le crime organisé

Le contrôle du crime organisé fait partie de l'engagement du gouvernement à promouvoir la sécurité dans les foyers et dans les rues. Le crime organisé exige une riposte précise et dirigée, ainsi que des arrangements nationaux solides pour enrayer le problème de manière efficace et efficiente, afin de transformer le Canada en partenaire international essentiel. La GRC aide à réduire les produits de la criminalité organisée.

- ***Initiative de lutte anticontrebande (IAC)***

Malgré les succès remportés pour anéantir la contrebande à petite et moyenne échelle, les grosses organisations criminelles parviennent à faire la contrebande de marchandises comme le tabac, l'alcool, les bijoux et les armes prohibées.

Le Plan gouvernemental de lutte à la contrebande sert actuellement à financer 357 ETP. L'engagement continu du gouvernement s'impose pour pouvoir mener des enquêtes efficaces sur les groupes de criminels organisés s'adonnant à la contrebande et protéger les frontières du Canada.

- ***Produits de la criminalité (PC)***

L'initiative des produits de la criminalité a été rendue possible en unissant les ressources de la GRC à celles de la Stratégie canadienne pour la répression et le contrôle des toxicomanies et du plan gouvernemental de lutte à la contrebande. Ces enquêtes sont menées à l'aide d'une équipe multi-



disciplinaire réunissant des enquêteurs policiers, des juricomptables et des avocats. Il existe 19 groupes des produits de la criminalité au Canada.

Le trafic des drogues est l'une des activités criminelles les plus lucratives et attire donc le crime organisé. La GRC continuera de faire enquête sur ce genre de crime en faisant appel à l'aide d'autres organismes, tant étrangers que canadiens, en particulier pour la collecte de renseignements et la surveillance et l'interception des avions et des navires utilisés pour transporter la drogue.

En 1996, le gouvernement approuvait une initiative qui donnera lieu à l'élargissement de la riposte intégrée à tous les groupes courants des PC au Canada, par la création de dix nouvelles unités mixtes des produits de la criminalité (UMPC) et augmentant les groupes interpolices des enquêtes économiques antidroque à Vancouver, Montréal et Toronto. Ces groupes, qui devraient être opérationnels d'ici le 1^{er} avril 1997, nécessiteront 189 membres de la GRC, 20 juricomptables et 29 policiers municipaux et provinciaux.

Compte tenu de la priorité stratégique qui consiste à trouver de nouveaux mécanismes de prestation des programmes, le contrôle des produits de la criminalité aura pour rôle de collaborer à la rédaction de mesures législatives précises et de donner suite aux tendances en matière d'immigration et de progrès technologiques.

Il est de plus en plus difficile pour la police de cibler les organisations criminelles les plus puissantes. En raison des changements technologiques rapides, il est plus facile aux recycleurs d'argent de mener à bien leurs activités. La loi ne permet pas de venir à bout des activités criminelles réalisées par le recours à des techniques de plus en plus perfectionnées. Entre temps, parallèlement à la hausse du nombre d'immigrants, les enquêtes sur les produits de la criminalité doivent être menées dans d'autres langues que le français ou l'anglais. Des questions de compétence entrent également en jeu; l'activité illégale peut être une infraction à une loi provinciale ou fédérale, selon la décision prise concernant l'activité criminelle principale de l'organisation sous enquête.

Surveillance côtière

Cette initiative aide à prévenir la contrebande de drogues le long des côtes canadiennes, de la façon suivante :

- coordination d'arrangements avec le ministère de la Défense nationale, Pêches et Océans et la Garde côtière canadienne
- offre de services de transport et de surveillance.

L'initiative englobe un certain nombre d'activités : analyse des renseignements, capacité d'abordage des navires pour les groupes tactiques d'intervention, détection, interception et atterrissage dirigé des contrebandiers de drogue se servant d'aéronefs et accès à un système informatique international (ADNET : réseau antidroque).



Les mesures à l'appui de cette initiative sont les suivantes: formation de policiers en uniforme, de la GRC et d'autres services de police, et recours à l'aide d'autre personnel d'industries connexes dans tout le pays. Cette aide permet une répression plus efficace dirigée contre les contrebandiers.

La surveillance côtière optimise les ressources qui existent et les forme à travailler de façon plus efficace et efficiente. Il n'appartient pas à la police uniquement de régler le problème lié à cette activité criminelle; il doit être réglé en partenariat avec les collectivités pour saper les efforts des groupes criminels organisés.

- ***Application de la loi sur l'immigration***

Les conditions économiques et politiques mondiales ont entraîné une hausse du nombre de réfugiés cherchant asile dans des pays démocratiques et économiquement stables. Ce phénomène global a porté les groupes criminels organisés qui s'adonnaient à des crimes traditionnels à s'intéresser au passage clandestin d'étrangers en situation irrégulière, par appât du gain.

Les plans en vue de freiner cette activité criminelle englobent les priorités suivantes :

- détection, enquête et poursuite des organisations criminelles qui s'adonnent au passage clandestin d'immigrants illégaux au Canada;
- enquête sur les avocats, les conseillers en immigration et les fonctionnaires canadiens qui contournent le processus d'immigration par des activités illégales, par appât du gain;
- triage criminel relativement aux groupes criminels organisés et aux criminels de guerre d'origine récente;
- arrestation de toute personne qui fait l'objet d'une ordonnance d'expulsion à cause d'une histoire criminelle sérieuse dans ce pays.

b) Amélioration de la sécurité nationale

- ***Programme des renseignements criminels***

Les enquêtes sur les infractions criminelles relatives à la sécurité nationale, ainsi que le maintien du programme national d'évaluation des menaces, font partie du programme de renseignements criminels de la GRC. Un poste a été créé, dont le titulaire a pour fonction précise de tracer le profil des terroristes suspects et de leurs acolytes, en vue de mettre un frein à leurs activités au Canada. À partir de juillet 1997, la GRC améliorera sa riposte en matière de sécurité nationale et ses capacités d'enquête, par la création de nouvelles sections dans les aéroports internationaux canadiens désignés. Pour financer ce projet, on se servira des fonds courants provenant du retrait des services de sécurité et de police de protection de la GRC dans les aéroports internationaux canadiens.



2. SERVICES DE POLICE CONTRACTUELLE

Objectifs du secteur d'activité :

Compte tenu d'ententes entre différents paliers du gouvernement, des services de police contractuels sont offerts à diverses collectivités au Canada (à l'exception du Québec et de l'Ontario) dans huit provinces, deux territoires et 199 municipalités. En outre, des services de police adaptés culturellement sont offerts à 52 collectivités des Premières Nations.

En fonction des besoins de chaque collectivité, ces services englobent la prévention du crime, le maintien de l'ordre (par ex. résolution de différends mineurs sans recourir à la loi; recherche de personnes perdues ou portées disparues; signification de documents judiciaire en matière civile), application des règlements de la circulation, application du Code criminel et services d'urgence. Il en découle des services de police de qualité à l'appui de l'objectif de la GRC d'assurer la sécurité des foyers et des collectivités.

La police communautaire sous-entend l'application de principes de gestion modernes au travail policier : décentralisation, habilitation et prise de décision au niveau de prestation des services, gestion du risque, consultation des clients, solution de problèmes, partenariats entre la police et la collectivité et mobilisation des ressources communautaires.

Résultats escomptés :

Les services de police contractuelle appuient l'objectif de la GRC d'assurer "la sécurité des foyers et des collectivités" par le truchement de contrats avec 10 provinces et territoires clients, ces derniers fournissant chaque année à la GRC leurs objectifs, priorités et buts respectifs. En contrepartie, les résultats obtenus sont transmis à chaque gouvernement provincial et territorial au moyen d'un rapport annuel remis le 1^{er} juillet de chaque année. Ce rapport permet aux clients de mesurer l'incidence des services de police de la GRC dans leur juridiction et d'évaluer le rendement dans la prestation de ces services.

Même si chaque gouvernement provincial ou territorial rend compte de ses dépenses en matière policière à sa propre assemblée législative, le présent rapport offre au Parlement canadien une perspective nationale sur les résultats escomptés de la GRC dans les 10 juridictions. Ce faisant, le présent rapport rend compte de la part fédérale des dépenses de prestation des services de police à contrat et fait état des avantages que retire la nation de la participation de la GRC à la police contractuelle.



Résultat escompté :	Sera déterminé par :	Observations :
<i>Une baisse continue du taux de criminalité global</i>	<i>Des données statistiques officielles sur la criminalité</i>	<i>Ces taux seront interprétés en fonction de tout changement dans le désir des contribuables de signaler les crimes dont ils sont victimes à la GRC, comme ils sont encouragés à le faire par des activités de police communautaire</i>
<i>Une réduction des crimes de violence et de la victimisation</i>	<i>Des sondages auprès des victimes</i>	<i>Dans le cadre des priorités fixées par les gouvernements provinciaux et territoriaux avec lesquels la GRC a signé des contrats, en particulier relativement à la violence familiale comme les agressions contre un conjoint et aux autres crimes violents, comme les agressions sexuelles</i>
<i>Une réduction de la criminalité juvénile</i>	<i>Des taux de criminalité officiels, les programmes de déjudiciarisation et autres programmes et des sondages sur la victimisation</i>	<i>Dans le cadre des priorités fixées par les gouvernements provinciaux et territoriaux avec lesquels la GRC a signé des contrats, en particulier relativement aux enfants et jeunes qui risquent d'entrer en contact avec la police</i>
<i>Une réduction des accidents de la circulation entraînant des blessures graves ou des décès et une réduction des dommages aux biens</i>	<i>Les dossiers des hôpitaux et les réclamations d'assurance</i>	
<i>Une réduction des dommages aux biens résultant de vols ou de vandalisme</i>	<i>Les réclamations d'assurance</i>	
<i>L'élaboration de repères pour indiquer les changements importants dans les taux de criminalité dans les juridictions à contrat</i>	<i>Une hausse ou une baisse des crimes signalés à la GRC, par détachement, division ou région</i>	<i>Ces repères serviront de signaux aux détachements ou secteurs afin qu'ils examinent leurs pratiques policières et les facteurs environnementaux pour déterminer ceux qui ont une incidence sur la criminalité et la victimisation</i>



<i>Hausse du nombre de crimes résolus</i>	<i>Une augmentation des taux d'affaires classées, par détachement, division ou région</i>	<i>Il est reconnu que ces *taux d'affaires classées+ (soit le nombre de crimes signalés à la police qui sont solutionnés ou réglés autrement) peuvent être dus à l'efficacité de la police et à une foule d'autres facteurs</i>
<i>Une amélioration de la qualité des enquêtes et de la répression</i>	<i>Un meilleur rapport entre le nombre d'affaires qui ont donné lieu à des poursuites et le nombre de mémoires transmis à la Couronne par la GRC</i>	<i>Il est également reconnu qu'un certain nombre d'affaires ne seront pas réglées par voie de poursuites criminelles parce qu'elles ont été réglées au civil</i>
<i>Une réduction des répercussions négatives du système de justice pénale sur les jeunes Autochtones</i>	<i>Le recours accru par la GRC et les membres de la communauté à des mesures de prévention et de réparation</i>	<i>La capacité de la GRC de recourir aux mesures réparatrices est indiquée par une augmentation i) de la formation en intervention en cas de suicide et ii) de la formation en matière de conférence familiale et iii) des mécanismes de mode alternatif de résolution des conflits</i>
<i>L'offre de services de police dans le nouveau territoire du Nunavut</i>	<i>Une entente officielle entre les gouvernements.</i>	<i>Le secteur d'activité de Gestion générale et Ressources humaines est le chef de file dans les plans en vue d'assurer les services de police au Nunavut</i>
<i>Une réduction du nombre de plaintes du public jugées justifiées</i>	<i>Le rapport entre le nombre de plaintes fondées et le nombre de policiers</i>	



<p><i>Une satisfaction accrue des clients et des partenaires, relativement aux services de police offerts par la GRC</i></p>	<p><i>La satisfaction exprimée par les clients, les victimes, les communautés et les gouvernements à contrat</i></p>	<p><i>Des sondages types seront préparés afin qu'ils soient utilisés dans chaque juridiction pour pouvoir établir plus facilement des comparaisons. Des discussions auront lieu avec les provinces à contrat pour mettre au point des rapports de responsabilisation à la satisfaction des deux parties, notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>a) des indicateurs de rendement communs pour les résultats escomptés des services de police offerts, dont la qualité du service;</i> <i>b) des normes communes pour rendre compte des priorités fédérales et provinciales et des résultats escomptés connexes;</i> <i>c) des moyens pour permettre aux clients des provinces, territoires et municipalités d'indiquer leur satisfaction quant à l'efficacité, l'efficacé et la qualité des services de la GRC, notamment concernant la nature, l'ampleur et la qualité des rapports de la GRC</i>
--	--	---

Programmes permanents au sein des Services de police contractuelle :

Programmes des services de police contractuelle : Ce programme constitue l'élément le plus vaste et peut-être le plus visible des services de la GRC, tant au point de vue ressources humaines que financières. Plus de 9 600 employés de la GRC incluant des membres réguliers (policier en uniforme), des membres civils et des employés de la fonction publique offrent des services de police communautaire en vertu de contrats avec les provinces, territoires et municipalités.

Comparativement aux services spécialisés offerts par la police fédérale, les services offerts à contrat sont ceux, comme on l'a mentionné précédemment, qu'on associe le plus couramment au travail policier quotidien, de première ligne. Ces services englobent la prévention du crime, le maintien de l'ordre dans les collectivités, l'application des règlements de la circulation, l'application du Code criminel et l'offre de services d'urgence. La charge de travail des membres de la GRC chargés d'assumer ces responsabilités diverses en leur qualité d'agents de la paix ne cesse de croître. Le nombre d'infractions traitées par la GRC peut être stable ou sembler décroître au cours des dernières années, mais l'accent mis sur la police communautaire signifie que le travail lié à la prestation de services de police de *qualité* a augmenté.



Même si des chiffres bruts ne sont plus de bons indicateurs de la charge de travail du policier, les membres de la GRC se sont occupés de plus de 2,3 millions d'infractions qui leur ont été signalées en 1996 relativement au Code criminel, à d'autres lois fédérales, à des lois provinciales, à des ordonnances territoriales et à des règlements municipaux. Le nombre d'infractions signalées à la police a certes diminué globalement, mais on ne sait pas avec certitude si cette baisse est due à la diminution du nombre d'infractions réelles qui se produisent dans une société vieillissante, à une amélioration de l'économie canadienne, à la police communautaire ou à des changements dans le désir du public d'appeler la police à l'aide.

Du nombre total de crimes signalés à la GRC, en 1996, environ 30 p. 100 (ou environ 750 000 crimes) sont des infractions au *Code criminel* résultant à au-delà de 80 000 accusations contre des adultes et 30 000 contre des jeunes contrevenants. En 1995, du nombre total d'infractions au Code criminel signalées, il y a eu presque 100 000 infractions contre la personne (par ex. crimes violents), 350 000 infractions contre les biens et 275 000 autres infractions au Code criminel. Malgré une baisse du nombre d'infractions au Code criminel contre la personne (par ex. crimes de violence) au cours des dernières années à 12 p. 100 environ de toutes les infractions au Code criminel signalées à la police, ce genre d'infractions préoccupe de plus en plus les Canadiens et par conséquent, la GRC. Les contrevenants à risques élevés sont de plus en plus la cible des activités de la GRC, aidée par de meilleurs renseignements fournis par des programmes comme le ViCLAS (décrit ailleurs dans le présent rapport).

Les infractions contre les biens, qui constituent environ la moitié des infractions au Code criminel, englobaient les introductions par effraction, vols, fraudes et autre infractions. Toutefois, le nombre d'infractions contre les biens signalées à la police a diminué au cours des dernières années, en partie en raison d'une hausse de la valeur des biens volés devant compter au nombre des vols, méfaits, fraude et possession de biens volés. Il n'en demeure pas moins que les vols de moins de 5 000 \$ représentent toujours la moitié environ de tous les crimes contre les biens. Vingt-cinq pour cent des crimes contre les biens se composent d'introductions par effraction, la plupart dans des maisons.

Près de la moitié des quelques 42 000 infractions signalées par le public en vertu de lois fédérales appliquées par la GRC se rapportent à des infractions fédérales "générales", comme celles liées à la marine marchande, aux parcs nationaux, aux douanes et accise et aux explosifs. Plus de 60 p. 100 des infractions fédérales totales sont liées aux drogues, notamment les stupéfiants, les drogues d'usage restreint et les drogues contrôlées. Contrairement au personnel qui travaille directement pour le programme de la Police des drogues de la GRC, les membres de la GRC affectés aux services de police à contrat ciblent le trafic et la consommation de drogues au niveau de la rue. Par conséquent, la plupart des saisies de drogues portent sur de la marijuana et du haschich. En même temps on note une augmentation du nombre d'infractions liées à la cocaïne depuis 1988 résultant d'une disponibilité et d'un usage croissant de la cocaïne. Il n'est cependant pas clair de l'impact que pourrait avoir l'adoption anticipée du projet de loi C-8, intitulé Loi réglementant certaines drogues et autres substances.



L'application des lois provinciales et des ordonnances territoriales est une responsabilité majeure des services de police à contrat. Depuis 1988, ce genre d'infractions représente environ 51 p. 100 de la charge de travail totale des membres de la GRC dans les juridictions à contrat. Le gros de ces infractions se situe dans les catégories alcool, circulation et "général", les incidents liés à l'alcool représentant plus de 150 000 dossiers. Les infractions en matière de circulation, qui représentent quant à elles 85 p. 100 des infractions provinciales et territoriales, donnent lieu à l'ouverture de presque 1 million de dossiers chaque année dont la GRC doit s'occuper. Le nombre total de ce type d'infractions a toutefois diminué régulièrement chaque année depuis 1991. La catégorie "général" est comparativement petite et se compose de cas de contravention à diverses lois comme celles portant sur la protection de l'enfance, la gestion des déchets, le tabac et les coroners.

La GRC applique également les règlements municipaux dans les juridictions à contrat, lesquels portent surtout sur la circulation ainsi que sur une catégorie générale d'infractions. Les infractions aux règlements de stationnement donnent lieu à plus de 37 000 incidents, pendant que les infractions aux règlements de la circulation (surtout les excès de vitesse) donnent lieu à au-delà de 1 700 incidents. Les incidents relatifs à la circulation ont diminué depuis 1991 mais cette baisse est probablement due en partie aux répercussions des programmes d'application des règlements et d'éducation et en partie à la diminution des ressources disponibles pour appliquer les règlements de la circulation. De même, les baisses dans les deux catégories d'infractions de "conduite d'un véhicule moteur avec facultés affaiblies" et de "conduite avec une alcoolémie supérieure à 80 mg", qui constituent environ 80 p. 100 de toutes les infractions au Code criminel relatives à la circulation, peuvent être attribuées aux stratégies de répression dirigées et aux programmes de contrôle routier, entre autres.

Les membres de la GRC s'occupent chaque année d'au-delà de 165 000 collisions de la route. La diminution du nombre de collisions au cours des dernières années est peut-être attribuable à un ensemble de facteurs comme les programmes d'éducation, des habitudes au volant plus sécuritaires, des changements dans les méthodes de rapport et de tenue des dossiers de police et l'absence de ressources suffisantes pour répondre à chaque appel à l'aide de la part du public. Les accidents de la circulation mineurs sont de plus en plus réglés par voie de réclamations d'assurance et ne font peut-être pas intervenir directement la police. Il n'en demeure pas moins que le temps requis pour faire enquête sur les collisions de la route au cours de toute année donnée est considérable. Les collisions graves, qu'elles soient signalées comme mortelles ou non mortelles avec blessés, représentent une lourde part de la charge de travail de tout policier de la GRC. Bien que le nombre de collisions graves ait légèrement augmenté, celles ayant entraîné des morts ont diminué en réalité, probablement en raison de l'usage plus répandu des ceintures de sécurité et des coussins gonflables, de la plus grande sécurité des véhicules, d'une amélioration du génie routier, des programmes d'éducation et de techniques de répression plus efficaces.

Programme de police communautaire : La police communautaire sous-entend la résolution et la prévention des problèmes locaux de désordres publics et de criminalité, en collaboration avec la communauté. Ce programme est conçu pour offrir des services de police de qualité à des collectivités et des peuples autochtones divers dans tout le Canada, de manière efficace et efficiente.



La GRC a mis en oeuvre la police communautaire dans toutes les juridictions à contrat et s'affaire maintenant à appliquer, dans les autres secteurs d'activité, les deux stratégies clés de résolution des problèmes et de formation de partenariats.

Des projets à Burnaby (Colombie-Britannique), Cole Harbour (Nouvelle-Écosse) et Dauphin (Manitoba) visent à montrer des façons dont la police communautaire peut améliorer la qualité des services de police offerts aux clients de la GRC. On élabore à partir de ces projets de nouveaux modèles de prestation des services.

La GRC a entrepris un certain nombre d'initiatives conçues pour nouer des liens plus étroits avec ses communautés clients, dont des programmes pour les étudiants, les jeunes et les bénévoles, notamment le programme d'emplois d'été pour étudiants, le programme de Venturers en collaboration avec Scouts Canada et les programmes de surveillance de quartier.

Programme de services de police autochtones : Au cours de son histoire, la GRC a offert des services de police aux peuples autochtones et elle demeure résolue à travailler avec les communautés autochtones afin de leur fournir des services adaptés à leurs besoins. Dans le cadre de la Politique sur la police des Premières Nations du gouvernement, 52 communautés obtiennent des services de police de la GRC, au moyen de 41 ententes (en date de janvier 1997) tripartites négociées entre les gouvernements fédéral et provincial et la communauté des Premières Nations. De plus, plusieurs communautés autochtones obtiennent des services de police à contrat de la GRC au moyen d'ententes bilatérales entre le gouvernement fédéral et la communauté des Premières Nations. Ces services ne sont pas touchés par la Politique sur la police des Premières Nations du gouvernement fédéral.

La Politique sur la police autochtone englobe également les éléments suivants :

- *Le recrutement d'Autochtones* dans la GRC est à la hausse, en raison de la priorité accordée aux deux programmes conçus pour faire passer à 5. p. 100 la participation des Autochtones, qui est actuellement de 4,5 p. 100 en date de janvier 1997. Le Programme de valorisation des cadets autochtones aide à se perfectionner ceux qui ne satisfont pas aux normes de base d'admission dans le programme de formation.
- *Le programme de formation à l'intention des jeunes Autochtones* offre aux jeunes Autochtones 3 semaines d'expérience éducative à l'École de la GRC à Regina (Saskatchewan) et un programme de co-patrouille de 14 semaines dans un détachement de la GRC. Le programme vise à aider les étudiants autochtones à acquérir des aptitudes qui puissent leur permettre d'entreprendre une carrière dans l'appareil de justice pénale.
- *La sensibilisation et l'adaptation culturelles* sont accentuées dans le cadre de la formation de base à l'École de la GRC à Regina, ainsi que dans les services offerts au niveau du détachement. Des rencontres et des ateliers culturels réunissant des membres de la GRC et des Autochtones ont lieu régulièrement. L'interaction interculturelle au niveau des détachements et des régions, le plus souvent dirigée au moyen de comités de consultation entre la police et la communauté, sont



d'excellents moyens de régler les problèmes auxquels font face la police et les communautés autochtones.

- *Le Comité consultatif du Commissaire sur les Autochtones*, se rencontre semi-annuellement, sert de tribune aux discussions sur le recrutement des Autochtones, la formation et les relations communautaires, ainsi que toutes autres questions pertinentes.
- *Le programme d'intervention/prévention du suicide dans les communautés autochtones de la GRC* a été mis sur pied pour faire face aux problème croissant du suicide, en particulier dans les communautés autochtones.

Programme de prévention du crime et de services aux victimes : La prévention du crime et les services aux victimes de crime, dont la prévention de la victimisation à répétition, sont traités au moyen de programmes d'éducation et de sensibilisation du public et en adaptant les services aux besoins ou aux genres de victimes. On s'efforce notamment de déterminer des objectifs en consultant la communauté et au moyen de l'analyse de la criminalité et en augmentant la sensibilisation générale à tous les aspects de la violence dans les foyers et les collectivités. Ces programmes sont également conçus pour respecter la diversité au sein des communautés et pour favoriser la collaboration inter-organismes et inter-gouvernementale. Des services sont offerts aux groupes d'aide aux victimes, surtout en ce qui concerne la formation des bénévoles qui offrent avec le personnel des détachements des services aux victimes dans la communauté. En même temps, les membres de la GRC reçoivent une formation afin de les sensibiliser davantage au rôle et à l'importance des bénévoles en matière d'aide aux victimes, ainsi qu'aux besoins des victimes elles-mêmes. Une formation spécialisée est également destinée aux équipes multidisciplinaires chargées d'enquêtes sur des infractions sexuelles.

Plans et stratégies de la police contractuelle :

a) Réduire la fréquence des crimes de violence et de la criminalité juvénile

Bien que les données statistiques officielles démontrent que le nombre de crimes est demeuré relativement le même au cours des dernières années et que le nombre de crimes de violence a diminué au cours des cinq dernières années, la violence est un problème qui préoccupe de plus en plus les communautés canadiennes. Le rôle de la police est de protéger le public et d'offrir aussi à la communauté des programmes d'éducation, de communication et de formation conçus pour prévenir et réduire les actes de violence.

La GRC participe à l'élaboration de diverses initiatives visant à rendre les communautés plus sécuritaires, notamment :

- le contrôle des armes à feu pour prévenir les crimes de violence,



- la création proposée d'une banque de données sur l'ADN pour aider à identifier les criminels violents, afin de munir la police d'outils additionnels pour lutter contre les crimes de violence.

La GRC est rendue aux étapes intermédiaires d'un plan stratégique quinquennal qui vise ce qui suit :

- la ***réduction des crimes de violence et de la criminalité juvénile***. La stratégie vise à étudier les perceptions du public au moyen de vastes consultations auprès des gouvernements, des organismes et des communautés. Ces consultations permettront de mieux comprendre les perceptions des communautés ainsi que les causes sociales de la criminalité, afin d'élaborer des stratégies conjointes et rentables de réduction. Parmi les plans figurent des stratégies d'éducation, de commercialisation et de communication afin de promouvoir l'offre de services aux jeunes.

D'autres initiatives déjà en oeuvre se poursuivront, comme les programmes de liaison avec les écoles et de sensibilisation aux drogues. On étudie également certaines options en matière de sentence, comme les conférences familiales et la déjudiciarisation pour les jeunes, comme moyens de réduire l'incidence du système officiel sur les jeunes à risques.

La GRC tiendra compte des recommandations formulées par le Comité consultatif du Commissaire sur les jeunes, lors de la mise sur pied de ses programmes de réduction de la criminalité juvénile.

b) Priorités en matière de services de police autochtones

La nécessité d'interventions policières adaptées culturellement s'impose; la GRC met au point diverses initiatives de services de police communautaires, dont la médiation et les programmes d'aide communautaires. Ces initiatives sont conçues pour favoriser de bonnes relations entre la police et la communauté et à améliorer la qualité de vie des Autochtones, en aidant à réduire les conflits.

- ***Services de police contractuels avec le Nunavut***

La création du nouveau territoire du Nunavut est prévue pour 1999. La GRC participera à l'élaboration d'un nouveau modèle de prestation des services de police dans un territoire autochtone dans l'est de l'Arctique. Des discussions sont en cours avec la Commission d'établissement du Nunavut concernant une entente sur l'offre des services de police par la GRC.

- ***Initiative de justice applicable aux Autochtones***

La GRC soutient le ministère de la Justice dans la poursuite de l'Initiative de justice applicable aux Autochtones. Les peuples autochtones assumeront une plus grande part de responsabilité quant à l'administration de la justice autochtone traditionnelle dans leurs communautés.



c) Police provinciale et municipale

- **Examen quinquennal des contrats**

Un examen des cinq premières années des ententes de vingt ans concernant les services de police conclues avec huit provinces et deux territoires sera conclu par le 31 mars 1997. L'examen est centré sur ce qui suit :

- le coût de base des ententes, en vue d'une augmentation raisonnable des recettes des services de police contractuels;
- le maintien de bonnes relations avec les partenaires contractuels;
- le maintien par la GRC d'une bonne gamme de services de police contractuels.

- **Financement de nouveaux postes contractuels**

On étudie diverses options concernant le financement d'environ 100 nouveaux postes à contrat, en particulier dans les municipalités à croissance rapide de la Colombie-Britannique. Des options sont examinées afin de trouver les 2 millions de dollars approximatif.

d) Nouveaux modèles d'administration des services de police

- *Le modèle de police de district* a été élaboré pour mieux répondre aux besoins de communautés adjacentes et similaires au point de vue démographique. Mis au point par la GRC au Nouveau-Brunswick, ce modèle est un arrangement organisationnel rationalisé qui regroupe un certain nombre de détachements en un "district". Ce système permet d'offrir à la province des services de police contractuels plus efficaces et efficaces. La mise en oeuvre intégrale de ce modèle dans tout le Nouveau-Brunswick devrait être achevée d'ici la fin de l'exercice 1996-1997, de sorte qu'on puisse étudier le modèle complet en vue de son adoption possible ailleurs.
- *Un modèle rentable de services de police* a été mis au point en Saskatchewan, dans lequel on propose de supprimer le niveau sous-divisionnaire d'administration. Des stratégies semblables sont également adoptées en Colombie-Britannique.

3. SERVICES NATIONAUX DE POLICE

Objectifs du secteur d'activité :

Les Services nationaux de police ont pour objectif d'offrir à l'échelle nationale un ensemble de services techniques spécialisés. Ces services sont utilisés par la communauté policière canadienne,



certain ministères fédéraux, des organismes d'application de règlements et de lois et des organisations de police étrangères déterminées, dont Interpol. Les secteurs d'activité des services de police contractuelle et de la police fédérale de la GRC se servent également de ces services, et à un moindre degré, la gamme de services de Maintien de la paix pour les Nations Unies.

Cet objectif est atteint au moyen des laboratoires judiciaires (pour l'analyse génétique, par ex.), des services d'identité judiciaire (empreintes digitales par ex.), de renseignements policiers automatisés (par ex. casiers judiciaires, communications), de renseignements criminels (par ex. sur le crime organisé) et de la formation supérieure offerte au Collège canadien de police.

Résultats escomptés pour les Services nationaux de police :

<i>Résultat escompté :</i>	<i>Sera déterminé par :</i>
<i>L'offre à l'échelle nationale du service de rapports d'analyse génétique de la GRC</i>	<i>La mise en oeuvre intégrale du service dans les six laboratoires judiciaires</i>
<i>La reconnaissance officielle des normes élevées des services de laboratoires judiciaires de la GRC</i>	<i>La reconnaissance professionnelle du Service des laboratoires judiciaires par le Conseil des normes du Canada</i>
<i>L'accès accru par la clientèle aux dossiers d'antécédents judiciaires, d'empreintes digitales et d'armes à feu de la GRC</i>	<i>Une satisfaction accrue des utilisateurs à l'égard de ces banques de données du Centre d'information de la police canadienne</i>
<i>Le maintien ou l'amélioration de l'accès par radio ou communication dans toute la GRC</i>	<i>Une satisfaction accrue des membres opérationnels de la GRC quant à la fiabilité et à la couverture du soutien technologique radio et en matière de communication, par le truchement des stations de transmissions opérationnelles de la GRC</i>
<i>L'accès accru de la clientèle aux renseignements et dossiers et le partage de ces derniers avec les partenaires</i>	<i>Une satisfaction accrue des clients et des partenaires concernant l'infrastructure technologique soutenant les systèmes d'information et de dossiers relevant de l'Informatique</i>
<i>Le maintien de la qualité élevée des renseignements criminels sur le crime organisé</i>	<i>Une satisfaction accrue des partenaires clés quant à la qualité des renseignements criminels recueillis et distribués par le Service canadien de renseignements criminels (SCRC)</i>



<i>Le maintien ou l'amélioration des services de formation avancée, de recherche et de bibliothèque</i>	<i>Une fréquence d'utilisation et une satisfaction accrues des clients concernant les services de formation, de recherche et de bibliothèque offerts par le Collège canadien de police (CCP)</i>
<i>Le maintien des normes élevées de formation policière</i>	<i>La satisfaction à l'égard de la formation des utilisateurs et des partenaires des services de police et des comparaisons favorables avec les contreparties internationales (CCP)</i>

Programmes permanents au sein des Services nationaux de police :

Programme du Service des laboratoires judiciaires : Ce programme offre une aide scientifique et technique aux organismes canadiens d'application de la loi, dont la police et des ministères et organismes fédéraux et provinciaux, ainsi qu'aux tribunaux de compétence criminelle. Il existe cinq autres laboratoires régionaux, en plus du Laboratoire judiciaire central situé à Ottawa. Les services offerts englobent l'analyse et l'expertise des pièces à conviction, le rapport des résultats, la formulation de conclusions et de recommandations et l'offre de témoignages d'expert. Relativement aux priorités stratégiques de la GRC, ce programme examine les éléments de preuve liés au crime organisé, comme les documents de voyage frauduleux, les billets de banque, les pièces de monnaie et les cartes de crédit et autres instruments négociables contrefaits, canadiens et étrangers. Relativement aux crimes de violence et à la criminalité juvénile, le personnel des laboratoires fait l'analyse génétique ou d'autres types d'analyse des matières biologiques (par ex. liquides corporels et cheveux et poils) ainsi que des matières non biologiques (par ex., fibres, verre, éclats de peinture d'autos, balles). La formation à l'appui de ce programme est également offerte au personnel chargé de l'application de la loi. Au nombre des autres activités effectuées dans les laboratoires, on compte l'évaluation et la mise au point de nouvelles techniques scientifiques.

Programme des Services d'information et d'identité judiciaires : Cette direction de la GRC assure le fonctionnement du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) pour le compte de la communauté policière canadienne. Ce faisant, elle joue le rôle de chef de file national dans l'élaboration, la mise en application et le maintien de systèmes de renseignements criminels qui peuvent fournir des renseignements essentiels à la détection efficace et efficiente du crime. Les dossiers concernant ces renseignements englobent les antécédents judiciaires, les empreintes digitales et les armes à feu. Le programme élabore en même temps des techniques avancées de traitement de ces dossiers et occupe une place prépondérante à l'échelle mondiale dans ce domaine.

Programme de l'Informatique : La Direction de l'informatique de la GRC assure le fonctionnement des stations de transmissions opérationnelles dans tout le pays. Ces stations soutiennent la GRC dans ses rôles de services de police contractuelle et de police fédérale, assurant la communication et la coordination essentielles des infrastructures technologiques, notamment les liaisons par radio, satellite et ordinateur. Ces liens permettent au public d'appeler la GRC à l'aide et de transmettre ces



appels aux membres de la GRC pour qu'ils interviennent. Une vaste gamme de systèmes d'information reposent sur cette infrastructure technologique, dont le CIPC, le Système de récupération de renseignements judiciaires (SRRJ), le Système d'analyse des liens entre les crimes de violence (ViCLAS) et autres. L'Informatique fournit en outre les moyens de partage de ces renseignements dans tout le système de justice pénale.

Programme du Service canadien de renseignements criminels (SCRC) : Le SCRC est une organisation nationale administrée par la GRC pour le compte de la communauté policière canadienne, doté d'un bureau central à Ottawa et de neuf bureaux provinciaux dans le reste du pays. Le SCRC s'occupe principalement du crime organisé, recueille des renseignements criminels et voit à ce que les renseignements tactiques soient présentés par l'intermédiaire des bureaux provinciaux qui possèdent des installations pour la cueillette, l'analyse et la distribution des renseignements criminels et sont accessibles aux membres. Le SCRC offre également des ateliers et des cours reliés aux renseignements criminels.

Programme du Collège canadien de police : Ce programme offre une formation avancée au personnel policier en gestion intermédiaire et perfectionnement des cadres et dans des domaines spécialisés liés aux enquêtes et aux renseignements, ainsi que des ateliers et des séminaires sur des problèmes d'actualité. Ces programmes de formation se veulent opportuns et adaptés aux besoins de la communauté policière canadienne et sont offerts de manière rationnelle, efficace et efficiente, afin de maintenir une norme élevée d'excellence, tant au pays qu'à l'étranger. Le programme de recherches cerne les tendances dans le milieu policier et offre des renseignements opportuns sur des sujets précis, détermine les besoins de formation liés à ces questions, en plus de coordonner les recherches avec les partenaires dans ce domaine. La bibliothèque offre en outre des ressources et des renseignements de qualité aux participants des cours offerts par le Collège et à la communauté policière dans son ensemble.

Plans et stratégies pour les Services nationaux de police :

a) Outils d'enquête améliorés :

- ***Banque de données sur l'ADN***

Le programme du Service des laboratoires judiciaires offre l'analyse génétique comme moyen d'identifier et d'appréhender les contrevenants. On a confié des responsabilités accrues à ce programme, consécutivement aux efforts du gouvernement en vue d'offrir aux Canadiens une plus grande protection contre les contrevenants violents. De plus, l'importance de l'analyse génétique a été soulignée dans le rapport de 1996 du juge Archie Campbell sur l'enquête Paul Bernardo.

Le projet de loi C-104 a modifié le Code criminel en juillet 1996 afin de permettre le prélèvement d'un échantillon d'une substance corporelle pour analyse génétique, au moyen d'un mandat décerné à la police afin d'obtenir des échantillons biologiques d'un suspect, au cours d'une enquête criminelle.



La GRC aidera le gouvernement à rédiger des mesures législatives en vue d'établir une banque de données sur l'ADN nationale et les exigences juridiques la concernant. La banque de données sera utilisée à des fins d'enquêtes policières. Le coût de fonctionnement annuel de la nouvelle banque de données s'élèverait à 3 millions de dollars, en plus de frais de démarrage uniques pour l'équipement et d'autres dépenses en capital devant s'élever à 2,9 millions de dollars.

En réponse à la demande accrue, des méthodes plus rapides et mieux adaptées d'analyse génétique seront adoptées dans chacun des laboratoires régionaux. Le programme offrira également des options à la reconnaissance professionnelle internationale des laboratoires judiciaires, de sorte que des normes élevées soient maintenues nationalement et internationalement.

b) Information améliorée :

- ***Registre des armes à feu :***

Le programme des Services d'information et d'identité judiciaires de la GRC, qui maintient un registre national de toutes les armes à feu à autorisation restreinte au Canada, est responsable du nouveau registre des armes à feu, conformément aux efforts du gouvernement en vue d'accroître le contrôle des armes à feu au Canada. On améliorera le registre actuel, déjà à la disposition de tous les organismes d'application de la loi au Canada. Depuis l'adoption en décembre 1995 du projet de loi C-68 intitulé *Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes*, la GRC assume la responsabilité de ce qui suit :

- créer le nouveau Registre canadien des armes à feu (RCAF);
- gérer la base de données du RCAF, qui devrait passer de 1,25 million d'autorisations d'acquisition d'armes à feu à 10 millions d'autorisations;
- gérer un nouveau Centre intégré d'information sur les armes à feu;
- délivrer des permis pour licencier les transporteurs d'armes à feu;
- contrôler l'importation au Canada et l'exportation hors du Canada d'armes à feu.

La GRC et le ministère de la Justice élaborent conjointement un système automatisé pour permettre aux organismes d'application de la loi d'enregistrer directement les armes à autorisation restreinte et les permis de transport de ces armes. Pour fournir aux utilisateurs des renseignements sur la façon d'enregistrer divers types d'armes, on a créé un inventaire *des armes sur CD-ROM, appelé Système d'identification des armes à feu*.

c) Évolution de la technologie :

Système intégré d'information juridique : Le réseau de communications actuel, qui donne accès à la communauté policière canadienne au Centre d'information de la police canadienne, sera remplacé par un nouveau réseau pour tous les Services nationaux de police. Ce nouveau service permettra à tous les organismes de justice pénale au Canada de partager les renseignements au sein d'un système plus intégré.



- **Modernisation du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) :** Le programme des services d'information et d'identité judiciaires prévoit établir des tribunes et des processus de consultation avec ses partenaires clés partout au Canada, afin d'identifier leurs besoins communs en matière d'information et les aborder de façon commune. On investira également dans de nouvelles technologies pour permettre aux services de police d'avoir accès directement aux banques de données et d'y faire l'entrée des données, tout en maintenant les normes actuelles concernant les fiches. Le programme continuera également de promouvoir diverses façons d'intégrer les multiples systèmes d'information.
- **Amélioration du soutien informatique et en matière de communications :** Le programme de l'Informatique prévoit continuer d'améliorer l'infrastructure informatique à l'appui du système de bureautique de la GRC (ROSS) ainsi que du Réseau des Services nationaux de police, qui devrait être achevé en 1998-1999. Ces améliorations permettront l'échange de communications internes par courrier électronique dans tout le pays, au sein de la GRC, et réduiront la paperasserie. On prévoit aussi des améliorations constantes à l'infrastructure du Système intégré de récupération des renseignements judiciaires (SIRRJ) de la GRC, l'élaboration d'un système de signature électronique, l'amélioration des stations de transmissions opérationnelles dans tout le pays ainsi que des communications radio dans les régions à faible densité de population (projet de satellite mobile ou MSAT).
- **Amélioration des renseignements criminels :** Après l'achèvement des deux premières phases des améliorations technologiques au Système automatisé de renseignements criminels (SARC II), soit l'installation du système amélioré et la formation connexe, le Service canadien des renseignements criminels planifie la phase finale, qui englobera l'établissement d'une interface entre l'application informatique de la Sûreté du Québec et le système de renseignements criminels (SRC) de la GRC.

d) Accroissement de l'efficacité du système d'apprentissage :

- **Formation spécialisée :**

En plus de sa participation à l'examen de la plupart des services nationaux de police, le Collège canadien de police a amorcé son propre examen et ses propres efforts de renouveau organisationnel afin d'accroître l'efficacité et l'efficacé dans la livraison de ses systèmes de formation et d'apprentissage.

4. MAINTIEN DE LA PAIX POUR LES NATIONS UNIES

La GRC offre des services de police civile (CIVPOL), conformément aux engagements de la politique étrangère du Canada qui englobent l'offre d'aide policière aux pays aux prises avec des conflits internes. Afin d'aider le gouvernement à assumer ces responsabilités, la GRC supervise les



activités de police civile du Canada, et fournit de la formation et des conseils avec la participation des ses membres et du personnel policier d'autres services de police canadiens. Ces activités se déroulent habituellement selon un mandat des Nations Unies (NU) pour une période déterminée. Bien que ces services ne représentent pas une fonction essentielle de la GRC et représentent une faible part de ses ressources, la nature continue des demandes signifie que ce domaine s'est transformé en secteur d'activité distinct.

La participation du Canada aux missions récentes de l'ONU fait état de la politique d'*édification de la paix*, qui englobe l'édification et le renforcement des institutions démocratiques nationales, et particulièrement dans le domaine de la police et de la justice. Le risque que des membres du contingent de police civile soient blessés en mission ou que le soient les citoyens et les policiers du pays hôte, devraient être minimales, car l'établissement d'un environnement stable et sécuritaire par le *rétablissement de la paix* doit se faire avant de passer à l'étape d'édification de la paix.

Objectifs du secteur d'activité :

L'objectif de la gamme de services de la GRC est d'offrir les services de police civile, demandés par la mission des Nations Unies par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et financés par l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Ces services sont offerts de façon efficiente, efficace et opportune, conformément aux exigences de la politique étrangère du Canada.

Contexte opérationnel :

- *Attentes du public* : Le public canadien continue d'appuyer la participation aux missions de police civile des Nations Unies à l'étranger, en particulier dans les pays où le Canada peut apporter une contribution particulière (ex: le Canada est le seul autre pays francophone dans l'hémisphère qui peut soutenir une mission en Haïti).
- *Financement externe* : Le financement des missions de maintien de la paix provient actuellement directement de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).
- *Augmentation des conflits internationaux* : Le nombre de pays établis et nouveaux aux prises avec des conflits internes a subi une hausse rapide, en particulier en Europe de l'Est. Ces pays ont habituellement besoin d'une marge de manoeuvre pour pouvoir créer ou renforcer leurs institutions démocratiques, dont la police publique.
- *Compétence policière du Canada* : La GRC est reconnue internationalement pour la qualité supérieure de ses services de police et pour ses services de police communautaire. La participation de la GRC en matière de maintien de l'ordre, de formation et d'autres formes d'aide policière internationale est donc en grande demande.



Initiatives du gouvernement :

- *Missions précises de l'ONU* : La participation du Canada, et du personnel de la GRC par ricochet, à des missions précises de l'ONU, découle du gouvernement fédéral dans le cadre de la politique étrangère du Canada et de demandes des Nations Unies. Des initiatives précises peuvent être prises en tout temps, selon la nature et la portée des conflits internationaux.

Questions liées à la gestion du changement :

- *Frais de maintien de la paix* : Les services de maintien de la paix offerts par la GRC n'entraînent généralement pas de coûts et ne grèvent pas le budget des services de police offerts au pays. Même si une vérification a eu lieu en 1996 pour s'assurer que les coûts sont couverts par des arrangements financiers, la GRC doit peut-être encore absorber certains coûts secondaires imprévus.
- *Préparation pour les missions* : Il faut un minimum de six semaines pour sélectionner les membres pertinents de la GRC possédant la compétence, l'expérience et le profil linguistique désirés, afin de les préparer en vue de leur affectation et leur offrir au préalable la formation, l'équipement et les vaccins nécessaires. À moins que les membres de la GRC ne fassent partie du bassin de 50 membres désignés (décrit ci-dessous), des arrangements doivent également être pris pour leur trouver des remplaçants afin de combler les besoins policiers au pays.
- *Libération du service* : On encourage les commandants divisionnaires de la GRC à trouver des moyens de libérer les membres pour leur permettre de participer à des missions de maintien de la paix à l'appui de la politique étrangère du gouvernement du Canada.
- *Zone de service spécial* : Des modifications escomptées à la *Loi sur la pension de retraite de la GRC* permettent la protection 24 heures sur 24 des membres de la GRC affectés dans des zones de service spécial, leur offrant ainsi le même genre d'avantages que ceux offerts aux membres des Forces canadiennes.

Résultats escomptés pour les Services de maintien de la paix :

Les résultats escomptés de la participation de la GRC aux missions de police civile de l'ONU sont limités par des facteurs externes sur lesquels la GRC n'a aucun contrôle. Ces facteurs englobent la nature et l'ampleur du conflit interne dans le pays étranger, le professionnalisme, le leadership, les normes et la formation de la police dans le pays étranger et le désir des citoyens de ce pays d'être protégés par leur propre service de police. Par conséquent, il ne faudrait pas s'attendre à des résultats nets, comme à ce qu'une paix durable soit le résultat d'une mission de maintien de la paix.



<i>Résultat escompté :</i>	<i>Sera déterminé par :</i>
<i>Le maintien de l'engagement actuel concernant le personnel policier canadien à la mission de soutien des NU en Haïti</i>	<i>L'affectation de jusqu'à 100 policiers canadiens à la mission pour la durée de l'engagement du Canada à l'égard du mandat des NU</i>
<i>La préparation du personnel policier canadien pour les missions de maintien de la paix, de façon opportune et rentable</i>	<i>La sélection, la formation, l'affectation et la prestation, en temps opportun et de manière rentable, de policiers canadiens en missions de maintien de la paix</i>
<i>L'offre de services de police civile de manière opportune et rentable</i>	<i>Le respect du budget fixé, sans grever les besoins policiers au pays</i>
<i>L'établissement d'un moyen de faire suite aux incidents traumatisants que vivent les policiers canadiens en missions de maintien de la paix</i>	<i>La mise sur pied d'une équipe d'intervention antistress à la suite d'un incident grave, pouvant venir en aide aux policiers canadiens et à leur famille</i>
<i>La reddition de comptes au commissaire de la police civile des NU pour les missions de maintien de la paix et l'accomplissement des fonctions que demande le commissaire</i>	<i>La satisfaction à l'égard des policiers canadiens manifestée par le représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies ou par le commissaire de la police civile des NU, concernant la mission de maintien de la paix</i>
<i>L'accroissement des capacités personnelles et de la sensibilisation des membres de la GRC qui participent aux missions de maintien de la paix</i>	<i>L'adaptation des aptitudes acquises en médiation et en résolution de conflit aux responsabilités policières assumées au pays</i>
<i>Le rehaussement de la réputation internationale de la GRC</i>	<i>La participation continue aux missions de maintien de la paix</i>
<i>L'augmentation de la gamme de compétences actuelles en missions de police civile</i>	<i>L'établissement d'un processus de compte rendu officiel postérieur à la mission, fondé sur l'apprentissage des principes d'organisation et l'amélioration des capacités de maintien de la paix des membres de la GRC</i>
<i>La communication de renseignements et de rapports complets et en temps opportun</i>	<i>La satisfaction manifestée par la GRC et les fonctionnaires du MAECI et de l'ACDI à l'égard des rapports périodiques et autres, préparés par le commandant du contingent canadien, sur les dépenses, les activités, etc.</i>



Plans et stratégies pour les Services de maintien de la paix :

Préparation en vue des missions des NU :

Puisque le respect des délais et l'efficacité sont essentiels aux missions de police civile des NU, la GRC a entrepris un examen des dossiers des membres qui se sont portés volontaires, afin de trouver ceux qui possèdent la compétence, l'expérience et le profil linguistique souhaités pour les missions prévues des NU. Les policiers canadiens reçoivent tous une formation avant leur affectation à une mission. Le matériel et l'équipement nécessaires pour les missions prévues sont également acquis. Les autres plans englobent : l'établissement d'une équipe d'intervention antistress à la suite d'un incident grave, pour aider les policiers en mission avec les NU qui sont témoins d'incidents traumatisants; la mise sur pied d'un processus de comptes rendus officiels postérieurs à la mission; l'introduction d'un système de comptabilité amélioré; l'établissement d'une base de données de ressources humaines, composée des policiers en mission avec l'ONU ou qui l'ont été ou qui désirent y participer; et la création de capacités de recherche et de développement.

Bassin de 50 policiers civils : Au début de 1997, on a approuvé le financement de 50 postes de policiers civils canadiens qui participeraient aux missions de maintien de la paix. Ce financement sera contrôlé centralement et sera disponible lors d'une demande par le gouvernement pour une mission de paix canadienne. Puisqu'il s'agit d'une nouvelle initiative fédérale, on s'attend que l'efficacité et l'efficacité de la GRC augmentent rapidement avec l'expérience acquise au cours de chaque nouvelle mission. Les membres pourraient être appelés à participer à des missions de l'ONU dans des pays comme le Guatemala.

5. GESTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

Objectif du secteur d'activité :

La gamme de services de la Gestion générale et des Ressources humaines appuie la gestion interne de l'organisation. La gamme de services internes se compose des secteurs de programmes suivants : Finances et Approvisionnement, Relations publiques et Information; Personnel; Services de vérification, d'évaluation et de gestion générale; Services de santé et Formation. On décidera au cours de l'année qui vient si cette gamme de services internes restera distincte ou sera répartie dans la gamme de services respectifs.

Contexte opérationnel et Questions liées à la gestion du changement :

Ressources humaines : Les ressources humaines représentent environ 80 p. 100 du budget de la GRC. Le perfectionnement et le bien-être des employés de la GRC constituent donc une stratégie importante de l'entreprise. Le domaine des ressources humaines se concentre sur le changement



culturel, l'habilitation des employés, l'engagement et l'entière participation afin d'encourager la souplesse, la capacité d'adaptation et l'innovation chez les employés. L'aplanissement de l'organisation signifie qu'il y aura moins de possibilités d'avancement à l'avenir; il faudra redéfinir la réussite et la satisfaction des employés. Il faudra trouver des mécanismes de soutien et des incitatifs pour aider les employés à se perfectionner et adopter de nouvelles attitudes pour faire face aux changements présents et futurs.

Formation : Dans le contexte actuel de régionalisation et de décentralisation, les initiatives de formation de la GRC portent sur l'élaboration d'outils qui rapprocheront le plus possible la formation du niveau opérationnel ou sur le terrain. Ces outils reflètent les principes d'apprentissage permanent. Les progrès technologiques sont maximisés pour offrir des installations de formation par modules au plus grand nombre d'employés. La GRC tire également profit des possibilités de partenariat afin de réaliser des économies d'échelle dans la conception, l'élaboration et l'évaluation de la formation. Par ces initiatives, la GRC entend offrir une plus vaste formation à un plus grand nombre d'employés, en temps plus opportun et au même coût.

Relations publiques : L'image publique de la GRC est étroitement liée à la prestation de services de qualité; les relations publiques et les communications assument donc à ce titre des responsabilités importantes. L'impression qu'a le public de la GRC doit rester positive si la GRC veut rester le service de police de prédilection dans la majeure partie du pays. Il est essentiel de projeter une image positive de la GRC par le biais des relations mécatiques qui adressent les questions qui la touchent et de la surveillance, par le truchement de l'initiative de commercialisation et de commanditaires ou des célébrations du 125^e anniversaire de la GRC en 1998, pour assurer des services de police de qualité maintenant et dans l'avenir.

Résultats escomptés de la Gestion générale et des Ressources humaines :

<i>Résultat escompté :</i>	<i>Sera déterminé par :</i>
<i>La contribution de la GRC à l'unité nationale</i>	<i>La promotion des célébrations du 125^e anniversaire de la GRC et l'ampleur de la participation</i>
<i>Le rehaussement de l'image de la GRC</i>	<i>Des commentaires positifs dans les médias et au sein des communautés</i>
<i>La protection des droits de propriété intellectuelle de la GRC</i>	<i>Une hausse des recettes tirées de la Fondation de la police montée (FPM) et du nombre de licences accordées, et la réduction du nombre de violation des droits de propriété intellectuelle de la GRC</i>
<i>La promotion de la police communautaire</i>	<i>La nature et l'ampleur des subventions accordées aux activités police-communauté par la FPM et par la participation du public aux spectacles du Carrousel de la GRC</i>



<i>La contribution de la GRC à l'élaboration d'un système intégré d'information juridique</i>	<i>La formulation de recommandations pertinentes découlant de l'examen des Services nationaux de police et l'acceptation de ces recommandations par les partenaires clés</i>
<i>L'accroissement de la capacité concurrentielle du Collège canadien de police</i>	<i>La recommandation d'options en matière de prestation des services de formation, de recherche et de bibliothèque, conçues pour accroître et améliorer le recours à ces services et accentuer la réputation internationale du Collège</i>
<i>La réalisation de gains d'efficience plus grands dans l'application de la loi dans les ministères fédéraux</i>	<i>Le regroupement des activités d'application des lois pénales fédérales au sein de la GRC</i>
<i>La décentralisation des pouvoirs et la prise de décisions accrue au niveau de prestation des services</i>	<i>La mise en oeuvre réussie du renouveau organisationnel et de la régionalisation comme stratégies de gestion</i>
<i>L'offre de services de police plus efficaces et efficaces</i>	<i>L'affectation d'un plus grand nombre de policiers opérationnels aux services de première ligne et une réduction consécutive du nombre de policiers affectés à des tâches administratives</i>
<i>L'accroissement de la souplesse et de la responsabilisation de la gestion et de l'accent mis sur la clientèle</i>	<i>La mise en oeuvre de stratégies de gestion liées à la stratégie de régionalisation</i>
<i>L'augmentation de la souplesse de la gestion</i>	<i>L'adoption du statut d'employeur distinct pour la GRC</i>
<i>L'augmentation des compétences des employés liées au service de qualité</i>	<i>L'accroissement de la formation officielle et autodidacte et des possibilités d'apprentissage qui font appel aux installations et techniques de formation continue et en cours d'emploi</i>
<i>L'offre de meilleures stratégies de perfectionnement professionnel et de satisfaction des employés au travail</i>	<i>La mise sur pied de nouvelles stratégies de gestion de carrière qui accentuent le leadership partagé et la prise de décisions</i>

Plans et stratégies pour la Gestion générale et les Ressources humaines :

Les initiatives sous-mentionnées de la GRC, qui relèvent du secteur d'activité de la Gestion générale et des Ressources humaines, sont en voie d'élaboration, d'examen ou de mise en oeuvre.



a) Unité nationale et Image de la GRC

- *125^e anniversaire de la GRC*

La GRC a commencé à planifier les célébrations du 125^e anniversaire de sa création et de son établissement dans l'Ouest. En 1998, il y aura 125 ans que la création de la Police à cheval du Nord-Ouest était autorisée en 1873, qu'étaient engagés les premiers membres et que commençait leur formation au Manitoba. En 1999, l'accent sera mis sur l'expédition dans l'Ouest de la Gendarmerie, l'établissement des postes dans la zone pionnière de l'Ouest et le début de relations amicales avec les peuples autochtones. Les célébrations mettront en valeur la contribution de la GRC à l'unification de la nation.

Un comité national a été mis sur pied pour planifier et amorcer les événements nationaux et coordonner les activités qui auront lieu dans les divisions de la GRC partout au Canada. On vise principalement à encourager les membres de la GRC dans les diverses régions du pays à collaborer avec tous les paliers du gouvernement et avec les communautés pour organiser des événements adaptés à leur région. Aucuns deniers publics supplémentaires ne seront sollicités pour ces célébrations. Le financement sera assuré par la Fondation de la police montée et l'établissement de partenariats. Les ressources humaines se composeront de bénévoles.

On a réalisé beaucoup de progrès au cours des derniers mois dans l'élaboration des plans en vue du projet *GRC 125*. À l'échelle nationale, les projets englobent l'émission d'un timbre commémoratif par la Société canadienne des postes et d'une pièce de monnaie par la Monnaie royale canadienne. Les autres projets poursuivis sont les suivants : la commémoration de la marche vers l'Ouest en la reproduisant le long du même trajet emprunté, avec addition d'événements communautaires des provinces des Prairies; un film documentaire pour la télévision; un livre du genre "Une journée dans la vie de la GRC"; une visite de Sa Majesté la Reine Élisabeth II et du Commissaire de la GRC.

Trois vidéoconférences ont eu lieu avec toutes les divisions et d'énormes progrès ont été faits dans la plupart des divisions concernant la création d'équipes et la planification d'événements communautaires pour célébrer l'anniversaire. Des dates clés ont été fixées pour marquer divers jalons de l'histoire de la Gendarmerie, notamment : le 23 mai 1998 : célébration de l'adoption de la loi approuvant la création de la Police à cheval du Nord-Ouest; le 25 septembre 1998 : nomination des premiers officiers et le 8 juillet 1999 : célébration du début de la marche vers l'Ouest.

Une stratégie de communication est en voie d'élaboration, qui englobera le recours à des publications internes et externes, aux médias électroniques et à Internet.

- *Services de relations publiques, de communication et de commercialisation*

Afin de promouvoir une image positive de la GRC dans la Gendarmerie et dans l'ensemble du pays, les priorités suivantes ont été fixées :



- la poursuite du programme d'octroi de licences et de commanditaires pour la protection de la propriété intellectuelle de la GRC;
- l'établissement de liens solides avec la police communautaire par le travail de la Fondation de la police montée et du Carrousel de la GRC ;
- la production d'une série de publications et de moyens de communication de qualité supérieure, pour les clients à l'interne et à l'externe, à l'appui de la mission, de la vision et des valeurs de la GRC.

b) Atteinte des cibles de l'examen des programmes I

La GRC a atteint les objectifs de l'examen des programmes I en rationalisant les fonctions administratives et opérationnelles et en mettant en pratique des méthodes en matière de prestation des services, comme la "police de district" au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Ontario. (On retrouve une description du "modèle de police de district" dans le secteur d'activité des services de police contractuelle, plus précisément sous les plans et stratégies). D'autres stratégies sont décrites ci-après.

- ***Examen des politiques des Services nationaux de police***

L'aide qu'offrent les Services nationaux de police de la GRC à d'autres organisations policières revêt la forme suivante : maintien de normes policières nationales; lutte contre les crimes graves, le crime organisé et le crime interprovincial et transnational et maintien de la sécurité nationale. La GRC a entrepris, de concert avec le ministre du Solliciteur général du Canada, un examen de ses Services nationaux de police, afin de trouver des options à la prestation de ses services. Malgré l'absence de cible financière précise jointe à cet examen des politiques, l'Examen des programmes se propose de cerner les besoins naissants, d'améliorer le service à la clientèle, d'étudier des partenariats de partage des coûts et d'examiner d'autres façons d'offrir les services .

On a tracé le profil de tous les services nationaux de police, lequel englobe leur évolution historique et leur contribution actuelle à la sécurité nationale, à l'application de la loi et à la sécurité publique. On a déterminé l'apport financier et au point de vue ressources du gouvernement fédéral et on devrait consulter les clients des provinces sous peu. Une fois les autres gouvernements et clients consultés, on soumettra les options pour satisfaire les besoins naissants, améliorer le service à la clientèle et trouver des occasions de partage des coûts.

L'un des résultats positifs précoces de l'examen des Services nationaux de police est l'intérêt des provinces envers l'élaboration de systèmes intégrés d'information juridique. De tels systèmes permettraient de mieux lutter contre le crime organisé. Le gouvernement fédéral pourrait faire le partage des coûts de ces projets, en reliant les divers systèmes provinciaux aux systèmes actuels des



Services nationaux de police. Une fois cette liaison établie, il serait possible d'éliminer les chevauchements et le double emploi, tout en étant doté de meilleures sources d'information.

Les Services nationaux de police ont été créés il y a plus de trente ans, à l'issue d'une conférence fédérale-provinciale portant sur la menace croissante du crime organisé. Ces services ont évolué au fil des ans pour se transformer en éléments essentiels du système de justice pénale, en créant des systèmes nationaux de partage et d'analyse des renseignements, en incorporant des économies d'échelle et en faisant progresser la technologie et les sciences. Vu les circonstances similaires aujourd'hui, on pourrait envisager une autre conférence fédérale-provinciale afin de discuter des options pour établir des services nouveaux et modifiés et de nouveaux partenariats.

- ***Options pour le Collège canadien de police***

La GRC a entrepris l'examen et le renouvellement organisationnel du Collège canadien de police. Dans le cadre de cet exercice, le Collège tente de faire le partage des coûts de son budget de fonctionnement d'ici l'exercice 1997-1998 et poursuit d'autres structures de reddition de comptes au sein des communautés policières canadiennes et internationales. Une analyse de rentabilisation s'achève, dans laquelle on étudie, entre autres, la possibilité de transformer le Collège en un organisme de service spécial. On discutera, dans un avenir rapproché, avec les clients et les intéressés des coûts de prestation des services au Collège canadien de police et on étudiera les possibilités de partage des coûts.

- ***Regroupement de l'application des lois pénales fédérales au sein de la GRC***

Dans le budget fédéral de 1995, on exhortait la GRC à étudier, de concert avec le Conseil du Trésor, le Bureau du Conseil privé, le Solliciteur général du Canada et d'autres ministères fédéraux, des possibilités de regrouper l'application des lois pénales fédérales au sein de la GRC, afin de réaliser des gains d'efficacité dans les ministères. Les trois premiers ministères fédéraux sélectionnés pour l'examen bilatéral de l'application des lois pénales en commun avec la GRC étaient les suivants : Revenu Canada (Douanes), Citoyenneté et Immigration et Patrimoine canadien (Parcs Canada). Les avantages prévus sont les suivants :

- enquêtes plus brèves, moins coûteuses et plus efficaces permettant de réaliser des économies à l'échelle du gouvernement;
- meilleure connaissance et meilleur contrôle des sommes dépensées pour l'application des lois pénales fédérales;
- meilleure possibilité pour la GRC et d'autres ministères fédéraux de fixer des priorités, de planifier et de mettre en oeuvre des stratégies d'application de la loi à l'échelle du gouvernement.

Revenu Canada (Douanes) : En raison de la complexité des questions, le groupe de travail original a été élargi à quatre groupes de travail afin d'évaluer : 1) les renseignements et interdictions et



l'échange d'information ; 2) la planification et les stratégies; 3) les opérations entre points d'entrée et les demandes d'aide et 4) les enquêtes. L'étude de concert avec Revenu Canada Douanes avance. Les deux organismes continuent la formulation d'options en matière d'efficience.

Parcs Canada : Des examens sur place ont été effectués dans les parcs nationaux de Jasper et de Banff et les conclusions du groupe de travail devraient être présentées au comité directeur au début de 1997. Parcs Canada et la GRC ont examiné plusieurs options au chapitre de l'efficience, mais il ne semble pas y avoir de chevauchement ou de double emploi entre les deux organismes. L'étude a permis de constater que le personnel de Parcs Canada n'effectue pas d'application spécialisée de la loi, hormis une intervention immédiate restreinte face à certaines infractions dans certains domaines. On s'attend comme conclusion de l'étude que le gouvernement fédéral ne réaliserait pas réellement d'économies si l'ensemble de l'application des lois pénales fédérales relevait exclusivement de la GRC dans les parcs nationaux. On recommandera en outre d'adopter les principes de police communautaire de consultation, d'établissement des priorités, de partage des ressources et de partenariats.

Citoyenneté et Immigration : Des recommandations conjointes ont été présentées au comité directeur Citoyenneté et Immigration/GRC, dans lesquelles on proposait que la GRC continue comme organe d'application des lois pénales pour Citoyenneté et Immigration et que les principes de police communautaire soient adoptés afin d'accroître les gains d'efficience et les activités des deux organismes. On s'attend d'obtenir une décision finale au début de 1997 concernant les recommandations à présenter au niveau du sous-ministre.

On prévoit des discussions bilatérales au début de 1997 avec plusieurs autres organismes et ministères qui font l'application des lois pénales fédérales, afin de poursuivre plus à fond cette importante initiative.

c) Atteinte des cibles de l'examen des programmes II

Les cibles originales de l'examen des programmes II seront atteintes par la privatisation des aéroports et d'autres responsabilités. Suite à une décision prise par Transport Canada de privatiser les aéroports canadiens, toutes les responsabilités touchant la sécurité aéroportuaire seront transférées au service policier de juridiction locale. La GRC va cependant continuer de jouer un rôle clé aux aéroports dans le cadre d'un programme de Sécurité nationale amélioré (par ex. l'antiterrorisme), à être implanté en conjonction avec le retrait progressif du Programme de la police des aéroports. La GRC continue d'atteindre les cibles de l'examen des programmes II. Des options sont développées afin de compléter les réductions par des mesures de privatisation dans d'autres domaines.



d) Renouveau de l'organisation

La GRC procède depuis plus de trois ans à une rationalisation et à une restructuration de son organisation. Il a fallu procéder à ces changements afin de rendre possible l'adoption complète des principes de police communautaire et pour réaliser des gains d'efficacité, conformément à l'examen des programmes I et II et à d'autres exercices de réduction des dépenses. Le principe directeur de la réorganisation a été d'assurer que tout changement donne lieu à un renouveau et un regain de vigueur de l'organisation.

En raison d'un certain nombre de facteurs, il importe que la GRC continue son initiative de renouvellement. En premier lieu, la situation financière dans laquelle se trouvent le gouvernement fédéral et les partenaires contractuels de la GRC, ainsi que la nécessité de trouver des ressources à l'interne pour faire face aux nouvelles demandes de services ou de réinvestir dans la technologie, rendent nécessaires la poursuite de la rationalisation et de la restructuration de l'organisation. En second lieu, l'évolution de la police communautaire souligne l'importance d'aplanir l'organisation pour rapprocher la Direction générale de la GRC de la prestation des services. On a entrepris une importante initiative, qualifiée de "régionalisation", pour atteindre ces objectifs.

- ***Régionalisation***

On a décidé en 1996 de poursuivre la décentralisation des pouvoirs et fonctions opérationnels de la Direction générale. On a donc proposé l'organisation des divisions courantes de la GRC en quatre régions. Cette initiative visait à supprimer les niveaux de supervision et d'administration jugés inutiles, afin de redistribuer les ressources et d'améliorer conséquemment les services de police offerts aux Canadiens. On a réaffecté un sous-commissaire dans chacune de ces régions. Les structures divisionnaires courantes resteront inchangées afin d'assurer le maintien de la reddition de comptes opérationnelle et de combler les besoins des partenaires contractuels. La date visée de mise en oeuvre de la réorganisation est avril 1997.

- **Restructuration de la Direction générale**

Dans le cadre d'un processus continu de régionalisation et de réorganisation, le nombre de directions à la Direction générale à Ottawa sera réduit de 17 à six. L'objectif de cet amalgame des directions et de la régionalisation générale est de compléter la réorganisation en devenant davantage axé sur les besoins des clients et responsable.

e) Priorités en matière de gestion des ressources humaines

- ***Perfectionnement du personnel***

Puisque la GRC se transforme en "organisation autodidacte", le perfectionnement du personnel doit s'intégrer à la culture et au système de valeurs. Il est essentiel de relever le défi du perfectionnement



des ressources humaines pour s'occuper des autres questions avec succès. La structure hiérarchique étant remplacée par une organisation plus aplanie et souple, le modèle de carrière traditionnel ne correspond plus à la réalité. Il importera donc de concevoir des cheminements de carrière créateurs et satisfaisants, tout en assurant l'efficacité de l'organisation.

L'un des objectifs clés du renouvellement de la GRC est de mettre en oeuvre des procédés de perfectionnement des ressources humaines, compatibles avec la valeur que l'organisation accorde aux employés en tant que prémisses du changement. On poursuivra activement à la GRC la gestion du changement, la gestion de carrière et l'acquisition continue du savoir, afin d'accroître l'efficacité de la main d'oeuvre. On offrira des incitatifs et des mécanismes de soutien pour aider les employés à acquérir de nouvelles aptitudes et attitudes pour s'adapter aux changements constants. Voici certains de ces mécanismes et incitatifs :

- rechercher et trouver des moyens innovateurs de prendre le pouls de l'organisation et d'évaluer le climat interne en permanence, afin de cerner les obstacles organisationnels au changement et de créer une stratégie de gestion du changement pour en réduire les effets;
 - offrir des programmes de soutien en période de changement et de transition, englobant des stratégies, outils et techniques globaux pour former des agents de changement dans toute la Gendarmerie et aider les gestionnaires, superviseurs et employés à devenir experts en changement et souples en matière de carrière;
 - intégrer des récompenses et des marques de reconnaissance comme techniques de renforcement positif pour amener des changements dans les croyances et les comportements;
 - étudier des moyens de promouvoir le partage des prises de décision;
 - encourager les innovations en première ligne;
 - établir des méthodes d'apprentissage autodirigé;
 - examiner d'autres mécanismes de prestation des services.
- ***Statut d'employeur distinct***

Il est ressorti clairement, après un examen exhaustif des systèmes de gestion de la GRC, qu'on avait grand besoin de donner plus de latitude pour qu'ils puissent faire face efficacement aux défis organisationnels et aux pressions exercées sur la GRC, afin de réaliser sa priorité en matière de services, soit d'assurer "la sécurité des foyers et des collectivités". Pour permettre ces changements, la GRC étudie un nouveau lien de responsabilité avec le Conseil du Trésor.



La proposition se divise en trois parties importantes :

- une délégation accrue de pouvoirs financiers;
- des pouvoirs administratifs supplémentaires;
- le statut d'employeur distinct.

Afin d'explorer davantage la question de statut d'employeur distinct, la GRC a créé un groupe de travail de gestion du personnel pour étudier et régler des questions au fur et à mesure, incluant des consultations avec les employés et les autres intéressés, afin de déterminer le soutien accordé pour cette initiative. Des questions exigeant un examen plus approfondi comprennent l'existence à la GRC, de trois catégories d'employés et le processus de détermination de la solde.

- ***Priorités en matière de formation***

Pour s'assurer que le personnel de la GRC possède les compétences nécessaires pour offrir des services de qualité à une clientèle hétérogène en évolution constante, la GRC façonne des outils visant à encourager le partage des responsabilités entre les employés et les superviseurs, afin de perfectionner constamment les employés et l'organisation. La GRC s'oriente vers la formation sur place individualisée et qui repose plus sur les possibilités d'apprentissage en milieu de travail et sur d'autres formes d'enseignement que les cours magistraux. On rédige actuellement une politique qui fait état de ces changements en matière de formation à l'interne et qui vise à assurer dans toute la Gendarmerie une compréhension uniforme des principes d'apprentissage continu.

La GRC créera des outils et des systèmes pour confier la responsabilité de la formation et de l'apprentissage au niveau des opérations. Des priorités organisationnelles en matière d'apprentissage seront fixées et articulées en modules, afin d'assurer que les employés demeurent au fait des renseignements, des techniques, des aptitudes et des connaissances les plus à jour. Ce nouveau mécanisme devrait être mis en oeuvre sur une période de trois ans.



IV APPENDICES

A. Liste des principales lois fédérales et ententes officielles

La Gendarmerie royale du Canada assume une grande part de responsabilités dans l'application des lois fédérales suivantes :

Loi sur l'aéronautique
Loi sur la généalogie des animaux
Loi sur les banques
Loi sur la faillite
Loi électorale du Canada
Loi sur les grains du Canada
Loi sur le régime de pensions du Canada
Loi sur la marine marchande du Canada
Loi sur la Commission canadienne du blé
Loi canadienne sur la protection de l'environnement
Loi canadienne sur les droits de la personne (art. 59)
Loi réglementant certaines drogues et autres substances
Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)
Partie IV de la Loi SCRS (Loi sur les infractions en matière de sécurité)
Loi sur la citoyenneté
Loi sur le droit d'auteur
Code criminel
Loi sur le casier judiciaire
Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels
Loi sur les douanes
Loi sur l'accise
Loi sur les explosifs
Loi sur les licences d'exportation et d'importation
Loi sur les allocations familiales
Loi sur les pêches
Loi des aliments et drogues
Loi sur l'exportation du gibier
Loi relative à la circulation sur les terrains du gouvernement
Loi sur l'immigration
Loi sur les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires (annexes I et II)
Loi de l'impôt sur le revenu
Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs
Loi sur les parcs nationaux
Loi sur la libération conditionnelle
Loi sur les transports nationaux



Loi sur les secrets officiels
Loi sur la sécurité de la vieillesse
Loi sur l'administration du pétrole
Loi sur la radio
Loi sur les chemins de fer
Loi sur les prêts aux petites entreprises
Loi sur les marques de commerce
Loi sur le transport des marchandises dangereuses
Loi des poids et mesures
Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages
Loi sur les jeunes contrevenants

Liste des ententes officielles entre la GRC et les ministères du gouvernement fédéral

La GRC a signé des protocoles d'entente avec les ministères et organismes fédéraux suivants, en vue de l'application conjointe de dispositions particulières de la loi fédérale en cause. Ces ententes font état des buts et responsabilités des parties concernées. On trouvera ci-après la liste des ministères et organismes avec lesquels la GRC a signé des ententes officielles.

Affaires étrangères et Commerce international
Affaires indiennes et du Nord Canada
Agence canadienne de développement international
Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Anciens combattants Canada
Archives nationales du Canada
Banque du Canada
Bureau de la sécurité des transports Canada
Bureau du surintendant des institutions financières Canada
Canadien National
Canadien Pacifique
Centre de sécurité des télécommunications
Chambre des communes
Citoyenneté et Immigration Canada
Commission canadienne des droits de la personne
Commission de la Capitale nationale
Commission de la Fonction publique du Canada
Commission de l'immigration et du statut de réfugié
Commission nationale des libérations conditionnelles
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Conseil du Trésor du Canada



Conseil national de recherches Canada
Cour canadienne de l'impôt
Cour fédérale du Canada
Cour suprême du Canada
Défense nationale
Développement des ressources humaines Canada
Élections Canada
Environnement Canada
Finances Canada
Garde côtière canadienne
Groupe communication Canada
Industrie Canada
Justice Canada
Office national des transports du Canada
Office national de l'énergie
Patrimoine canadien (Parcs Canada)
Pêches et Océans
Programme national de recherches et sauvetage
Ressources naturelles Canada
Revenu Canada, Accise, Douanes et Impôt
Santé Canada
Secrétariat d'État du Canada
Service canadien du renseignement de sécurité
Service de la faune
Société canadienne des ports
Société canadienne des postes
Solliciteur général du Canada
Statistique Canada
Transports Canada
Travaux publics et services gouvernementaux Canada
Tribunal de l'aviation civile
Vérificateur général du Canada

Liste des ententes officielles entre la GRC et les gouvernements provinciaux

La GRC a également signé des ententes officielles avec les gouvernements provinciaux suivants. En vertu de ces ententes, la GRC est le principal service chargé d'enquêter en vertu de la Loi sur les infractions en matière de sécurité, sur le territoire de la province concernée.

Procureur général de la Colombie-Britannique
Procureur général de l'Île-du-Prince-Édouard



Procureur/Solliciteur général de l'Ontario
Procureur général de la Saskatchewan
Procureur général de l'Alberta
Procureur général de la Nouvelle-Écosse
Procureur général du Nouveau-Brunswick
Procureur général de Terre-Neuve
Procureur général du Manitoba

B. Personnes-ressources

Commissaire adjoint Ford Matchim
Directeur de la vérification, de l'évaluation et des services de gestion
Gendarmerie royale du Canada
1200, promenade Vanier
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2
N° de téléphone : (613) 993-3210 N° de télécopieur : (613) 993-4453

Commissaire adjoint Frank Richter
Directeur des finances et de l'approvisionnement
Gendarmerie royale du Canada
4e étage
440, chemin Coventry
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2
N° de téléphone : (613) 993-1712 N° de télécopieur : (613) 952-7167



C. Renseignements financiers



Détails des dépenses prévues par secteur d'activité pour 1997-1998

(en millions de dollars)									
<u>Dépenses budgétaires</u>									
Secteurs d'activité	ETP	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions	Dépenses totales brutes	Paiements législatifs	Dépenses brutes	Moins recettes à valoir sur le crédit	Dépenses prévues nettes
Services de police fédérale	5 056	441.7	10.6	0.0	452.3	0.0	452.3	0.0	452.3
Services de police contractuelle	9 613	770.5	46.7	0.0	817.2	0.0	817.2	715.3	101.9
Services nationaux de police	2 799	247.4	37.2	0.0	284.6	0.0	284.6	3.4	281.2
Maintien de la paix pour les Nations Unies	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Gestion gén. et Ressources humaines	2 427	216.1	26.4	1.4	243.9	39.1	283.0	0.0	283.0
Dépenses totales prévues	19 895	1 675.7	120.9	1.4	1 798.0	39.1	1 837.1	718.7	1,118.4

(1)

Dépenses brutes prévues au sein des secteurs d'activité

(en millions de dollars)	Dépenses prévues	Dépenses prévues	Prévues	Prévues
Secteurs d'activité	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00
Services de police fédérale (voir page 7)				
Direction	0.3	0.3	0.3	0.3
Services d'application de la loi	213.2	151.2	151.2	151.2
Police des drogues	93.6	87.9	87.9	87.9
Police économique	37.9	36.7	36.6	36.6
Services à l'étranger	5.0	4.9	4.9	4.9
Renseignements criminels	37.1	36.9	36.9	36.9
Missions de protection	53.9	51.4	45.8	45.8
Sécurité ministérielle	1.5	1.5	1.5	1.5
Services de sécurité technique	27.4	24.7	24.7	24.7
Police aéroportuaire	53.1	53.3	0.0	0.0
Événements majeurs	3.6	3.6	3.6	3.6
Total des Services de police fédérale	526.6	452.4	393.4	393.4
Services de police contractuelle (voir page 7)				
Services de police communautaire/Autochtones	809.1	817.2	817.2	816.6
Total des Services de police contractuelle	809.1	817.2	817.2	816.6
Services nationaux de police (voir page 7)				
Direction	0.2	0.2	0.2	0.2
Informatique	154.8	155.1	155.1	155.2
Service de l'air	22.5	22.7	22.8	22.8
Service des Laboratoires judiciaires	41.2	41.4	41.4	41.4
Service d'identité judiciaire	55.1	54.0	54.0	54.0
Collège canadien de police	8.8	9.0	9.0	9.0
Service canadien de renseignements criminels	1.1	1.1	1.2	1.2
Normes professionnelles	1.4	1.4	1.4	1.4
Total des Services nationaux de police	285.1	284.9	285.1	285.2
Maintien de la paix pour les NU (voir page 7)				
Nations Unies	0.0	0.0	0.0	0.0
Total du Maintien de la paix pour les NU	0.0	0.0	0.0	0.0
Gestion générale et Ressources humaines (Voir page 7)				
Direction	6.7	6.9	6.9	6.9
Services de gestion	4.4	4.3	4.3	4.3
Finances	20.9	20.0	20.0	20.0
Vérification	2.9	2.3	2.3	2.3
Accès à l'information	2.1	2.0	2.0	2.0
Relations publiques	8.4	9.3	9.3	9.3
Examens externes et appels	0.3	0.3	0.3	0.3
Personnel (GRC)	82.9	83.9	83.9	83.9
Personnel (Fonction publique)	4.7	2.7	2.7	2.7
Formation	57.1	40.3	40.3	40.3
Services et Approvisionnement	85.8	82.3	71.3	71.3
Services de santé	24.5	24.2	24.2	24.2
Langues officielles	3.6	3.5	3.5	3.5
Personnel officier	0.6	0.6	0.6	0.6
Total de la Gestion gén. et des Res. Humaines	304.9	282.6	271.6	271.6

(2)

Autorisations de dépenser

A. Résumé des autorisations prévues à la Partie II du Budget des dépenses principal de 1997-1998		
Besoins financiers par autorisation		
Crédit (en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1997-1998	Budget des dépenses principal 1996-1997
35 Dépenses de fonctionnement	771.3	839.3
40 Dépenses en capital	120.9	129.0
(S) Pensions et autres avantages sociaux - membres de la GRC	208.9	217.5
(S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	17.3	15.2
Dépenses totales prévues	1 118.4	1 201.0

(3)

Besoins en ressources brutes par sous-activité et secteur d activité

(en millions de dollars)						
1997-98						
Secteurs d activité-Activités						
	Services de police fédérale	Services de police contractuelle	Services nationaux de police	Maintien de la paix pour les Nations Unies	Gestion gén. et Ressources humaines	Total
Direction	0.3		0.2		6.9	7.4
Services d'application de la loi	151.2					151.2
Police des drogues	87.9					87.9
Police économique	36.7					36.7
Services à l'étranger	4.9					4.9
Renseignements criminels	36.9					36.9
Missions de protection	51.4					51.4
Sécurité ministérielle	1.5					1.5
Serv. de sécurité technique	24.7					24.7
Police aéroportuaire	53.3					53.3
Événements majeurs	3.6					36.0
Police communautaire/autochtone		817.2				817.2
Informatique			155.1			155.1
Service de l'air			22.7			22.7
Laboratoires judiciaires			41.4			41.4
Services d'identité judiciaire			54.0			54.0
Collège canadien de police			9.0			9.0
Serv. Cdn de rens. criminels			1.1			1.1
Normes professionnelles			1.4			1.4
Nations Unies				0.0		0.0
Services de gestion					4.3	4.3
Finances					20.0	20.0
Vérification					2.3	2.3
Accès à l'information					2.0	2.0
Relations publiques					9.3	9.3
Examens externes et appels					0.3	0.3
Personnel (GRC)					83.9	3.9
Personnel (FP)					2.7	2.7
Formation					40.3	40.3
Services et approvisionnement					82.3	82.3
Services de santé					24.2	24.2
Langues officielles					3.5	3.5
Personnel officier					0.6	0.6
Total	452.4	817.2	284.9	0.0	282.6	1 837.1

(4)

Dépenses principales en capital par secteur d'activité

(en millions de dollars)	1996-97 Dépenses prévues	1997-98 Dépenses prévues	1998-99 Prévues	1999-00 Prévues
Secteurs d'activité				
A. Services de police fédérale	13.7	10.6	10.1	10.1
B. Services de police contractuelle	46.7	46.7	46.7	46.7
C. Services nationaux de police	37.2	37.2	37.2	37.2
D. Maintien de la paix pour les Nations Unies	0.0	0.0	0.0	0.0
E. Gestion gén. et Ressources humaines	31.4	26.4	15.3	15.3
Total	129.0	120.9	109.3	109.3

(5)

Liste des grands projets d immobilisations par secteur d activité

(en millions de dollars) Secteurs d activité	Coût total actuellement prévu	Dépenses prévues au 31 mars 1997	Dépenses prévues 1997-1998	Besoins des exercices futurs
A. Services de police fédérale				
1 Remplacement des radios Division O (AM)	4.2	1.0	0.0	3.2
2 RMOCCS Division "A" (AM)	4.5	0.0	1.5	3.0
3 Développement du CIIDS (Phase II) (ADP)	3.9	1.6	0.6	1.7
4 Mise en oeuvre du CIIDS (ADP)	25.7	11.3	2.6	11.8
5 Projet pilote du SURS (Phase II) (ADP)	11.4	1.8	2.0	7.6
6 RSNP (autrefois RIBbon) (ADP)	19.0	12.3	4.7	2.0
B. Services de police contractuelle				
1 Saskatoon, Sask. - Sous-Division (AM)	4.0	0.0	0.0	4.0
2 Dauphin, Man. - Sous-Division (ADP)	5.4	5.4	0.0	0.0
3 Thompson, Man. - Sous-Division (AM)	3.4	0.0	0.4	3.0
4 C.B. Modernisation du système de télécom du DCS (AM)	5.0	0.0	0.0	5.0
5 C.B. Modernisation du système I.B.C.C.S. (AM)	5.0	0.6	0.5	3.9
6 N-B et N-É Protection des conversations (ADP)	3.0	1.0	0.0	2.0
7 Alberta Modernisation de l équipement informatique (AM)	5.0	0.0	0.2	4.8
C. Services nationaux de police				
1 Remplacement des aéronefs - Winnipeg, Man (ADP)	3.9	3.9		0.0
2 Remplacement des aéronefs - Edmonton, Alb (ADP)	3.9		3.9	0.0
3 Ottawa, Ont - Laboratoire (APP)	21.5	1.7	9.7	10.1
4 Automatisation des dossiers judiciaires (ADP)	13.1	3.5	9.6	0.0
5 Remplacement des postes de travail (AM)	6.8	3.0	0.8	3.0
6 Remplacement de la mémoire à disque (AM)	4.6	0.7	0.4	3.5
7 Remplacement de l ordinateur central (AM)	9.5	0.0	0.0	9.5
8 Remplacement du système de téléc./97 (AM)	4.2	4.2		
D. Maintien de la paix pour les Nations Unies				
E. Gestion générale et Ressources humaines				
1 Edmonton, Alb - QG divisionnaire (ADP)	42.6	22.1	15.8	4.7
2 Yellowknife, TNO - QG divisionnaire (ADP)	8.4	5.4	3.0	0.0
3 Whitehorse, TY - QG divisionnaire (APP)	5.5	0.1	0.2	5.2
4 Ottawa, Ont - Rénovation de la Direction générale (APP)	19.4	1.8	1.9	15.7
5 Regina, Sask. - Installation de formation centralisée (APP)	5.1	1.0	4.1	0.0
Autres				
Autres projets d immobilisations contrôlés dont les coûts se situent entre 400 000 \$ et 3 000 000 \$	63.7	16.6	18.1	29.0
Dépenses en capital totales	311.7	99.0	80.0	132.7

(6)

Dépenses ministérielles brutes et nettes par secteur d activité

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1996-97	Dépenses prévues 1997-98	Prévues 1998-99	Prévues 1999-00
Dépenses brutes par secteur d activité				
Services de police fédérale	526.6	452.4	393.4	393.4
Services de police contractuelle	809.1	817.2	817.3	816.6
Services nationaux de police	285.1	284.9	285.1	285.2
Maintien de la paix pour les Nations Unies	0.0	0.0	0.0	0.0
Gestion gén. et Ressources humaines	304.9	282.6	271.6	271.6
Dépenses brutes totales	1 925.7	1 837.1	1 767.4	1 766.8
Moins les recettes				
Services de police contractuelle Serv. de police communautaires, contractuels et autochtones	721.2	715.2	715.4	715.4
Services nationaux de police Système de récupération de renseignements judiciaires	3.5	3.5	3.5	3.5
Recettes à valoir sur le crédit	724.7	718.7	718.9	718.9
Recettes totales	724.7	718.7	718.9	718.9
Dépenses nettes par secteur d activité				
Services de police fédérale	526.6	452.4	393.4	393.4
Services de police contractuelle	87.9	101.9	101.9	101.2
Services nationaux de police	281.6	281.5	281.6	281.7
Maintien de la paix pour les Nations Unies	0.0	0.0	0.0	0.0
Gestion gén. et Ressources humaines	304.9	282.6	271.6	271.6
Dépenses nettes totales par secteur d activité	1 201.0	1 118.4	1 048.5	1 047.9
Coût des services rendus par d autres ministères		218.2		
Coût net total		1 336.6		

(7)

Détails des recettes par secteur d'activité

Recettes à valoir sur le crédit par secteur d'activité (en millions de dollars)	Dépenses	Dépenses	Prévues	Prévues
	prévues 1996-97	prévues 1997-98	1998-1999	1999-2000
Services de police contractuelle				
Services de police communautaires, contractuels et autochtones	721.2	715.2	715.4	715.4
Services nationaux de police				
SRRJ	3.5	3.5	3.5	3.5
Recettes à valoir sur le crédit	724.7	718.7	718.9	718.9
Recettes à valoir sur le Trésor	18	18	18	18
Recettes totales du programme	742.7	736.7	736.9	736.9

(8)

Paievements de transfert par secteur d activité

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1996-97	Dépenses prévues 1997-98	Prévues 1998-99	Prévues 1999-00
Subventions par secteur d activité				
Gestion gén. et Ressources humaines				
Survivants de membres tués dans le service	1.0	1.0	1.0	1.0
Législatives				
Pensions et autres avantages des employés				
Pensions en vertu de la Loi sur la continuation des pensions de la GRC	31.0	30.0	30.0	30.0
Pour compenser les membres de la GRC pour blessures subies dans l'exercice de leurs fonctions	8.0	9.0	9.0	9.0
Pensions aux familles des membres de la GRC qui ont perdu la vie dans le service	0.1	0.1	0.1	0.1
Subventions totales	40.1	40.1	40.1	40.1
Contributions par secteur d activité				
Contribution aux candidats de l'extérieur de la GRC qui suivent des cours du Collège canadien de police	0.4	0.4	0.4	0.4
Contributions totales	0.4	0.4	0.4	0.4
Subventions et contributions totales	40.5	40.5	40.5	40.5

(9)

Présentation par article courant

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1996-97	Dépenses prévues 1997-98	Prévues 1998-99	Prévues 1999-00
Personnel				
Salaires et traitements	1 132.7	1 081.5	1 041.5	1 041.6
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	150.6	147.6	147.2	147.2
Autres coûts du personnel	43.0	39.5	33.0	33.0
	1 326.3	1 268.6	1 221.7	1 221.8
Biens et services				
Transport et communications	110.7	104.6	101.8	101.6
Information	0.7	0.7	0.7	0.7
Services professionnels et spéciaux	106.6	96.3	93.7	93.6
Locations	36.9	36.6	35.6	35.5
Achats de services de réparations et d'entretien	36.9	41.2	40.1	40.0
Services publics, matériaux et fournitures	81.3	70.0	68.1	67.9
Entretien et réparation préventifs - immeubles	0.0	0.0	0.0	0.0
Autre équipement	19.9	18.8	18.0	18.0
Subventions et paiements - Autres	36.9	38.9	37.9	37.9
	429.9	407.1	395.9	395.2
Capital	129.0	120.9	109.3	109.3
Paiements de transfert	40.5	40.5	40.5	40.5
Dépenses brutes	1 925.7	1 837.1	1 767.4	1 766.8
Moins : recettes à valoir sur le crédit	724.7	718.7	718.9	718.9
Dépenses budgétaires nettes	1 201.0	1 118.4	1 048.5	1 047.9

(10)

Résumé des prêts et des dotations en capital par secteur d activité

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1996-97	Dépenses prévues 1997-98	Prévues 1998-99	Prévues 1999-00
<u>Prêts</u>				
Gestion gén. et Ressources humaines				
Quartier général de la Division "K"	10.0	5.0	0.0	0.0
Prêts totaux	10.0	5.0	0.0	0.0
<u>Remboursement</u>				
Gestion gén. et Ressources humaines				
Quartier général de la Division "K"	0.0	0.0	(6.1)	(6.1)
Remboursement total	0.0	0.0	(6.1)	(6.1)
Prêts et dotations en capital totaux	10.0	5.0	(6.1)	(6.1)

(11)

INDEX

Annexes	48
Article courant	62
Autorisations de dépenser	55
Banque de données sur l'ADN	4
Centre d'information de la police canadienne	4
CIPC	4, 31, 32, 34
Code criminel	6, 7, 20, 23-25, 32, 48
Collège canadien de police	3, 5, 30-32, 34, 40, 43, 54, 56, 61
Comité consultatif du Commissaire sur les Autochtones	27
Commercialisation	5, 28, 39, 41
Commissaire	3, 6, 8, 27, 28, 37, 41, 45, 51
Contexte opérationnel	10, 35, 38
Contrôle des armes à feu	11, 28, 33
Crime organisé	1, 2, 4, 8, 11, 13, 15-18, 30-32, 42, 43
Crime organisé transnational	11
Crimes de violence	1, 2, 4, 8, 10, 14, 16, 21, 24, 27, 28, 31, 32
Criminalité juvénile	1, 2, 4, 8, 10, 21, 27, 28, 31
Dépenses prévues brutes	9
Dépenses principales en capital	57
Ententes	6, 26, 29, 48-50
Examen des Services nationaux de police	12
Examen quinquennal des contrats	4, 29
Financement de nouveaux postes contractuels	4, 29
Formation	3, 5-8, 11, 16, 19, 22, 26, 27, 30-32, 34-41, 47, 54, 56, 58
Gamme de services de la GRC	6, 35
Gestion du changement	3, 12, 36, 38, 46
Grandir ensemble	12
Grands projets d'immobilisations	58
Image de la GRC	5, 41
Index	64
Informatique	4, 11, 15, 18, 34, 54, 56, 58
Initiative de justice applicable aux Autochtones	28
Initiative de lutte anticontrebande	4, 17
Initiative de qualité du service	12
Initiatives clés du gouvernement	11
Interpol	30
Jeunes autochtones	22, 26
Loi sur la Gendarmerie royale du Canada	5, 7
Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité	6, 48
Lois fédérales	2, 7, 8, 24, 48
Message du Ministre	i
Mission	35-38, 42
Modèle de police de district	29
Nouveaux modèles d'administration des services de police	4
Objectifs et priorités	7
Opérations techniques	16
Organisation et composition des programmes	6
Paiements de transfert	61, 62

Perfectionnement du personnel	5, 45
Personnes-ressources	51
Police communautaire	1-3, 7, 8, 10, 12-15, 20, 21, 23-26, 35, 39, 42, 44, 45, 54, 56
Police contractuelle	4, 7-10, 13, 20, 23, 27, 30, 31, 42, 53, 54, 57-60
Police des drogues	14, 15, 24, 54, 56
Police économique	15, 54, 56
Police provinciale et municipale	4, 29
Prévention du crime	2, 11, 14, 20, 23, 27
Prévention du suicide	27
Priorités	1-2, 4, 5, 7, 11, 19-21, 23, 28, 31, 41, 43-45, 47
Produits de la criminalité	2, 4, 11-13, 15, 17, 18
Programme de formation	26
Programmes continus	14
Protection contre le crime organisé	4, 17
Recettes par secteur d'activité	60
Réduire la fréquence des crimes de violence	27
Régionalisation	3, 5, 12, 39, 40, 45
Registre des armes à feu	33
Relations publiques	5, 7, 38, 39, 41, 54, 56
Renseignements criminels	1, 4, 11, 13, 16, 19, 30-32, 34, 54, 56
Renseignements financiers	52
Ressources humaines	3, 5, 7-9, 22, 23, 38-41, 45, 46, 50, 54, 58, 59, 63
Restrictions financières	3, 10
Restructuration de la Direction générale	45
Résultats escomptés	1, 13, 20, 22, 23, 30, 36, 39
Résumé des prêts et des dotations en capital	63
Rôles et responsabilités	5, 10
Sécurité nationale	4-7, 16, 19, 42, 44
Service de l'air	54, 56
Service des laboratoires judiciaires	30-32
Services à l'étranger	54, 56
Services aux victimes	27
Services de police autochtones	26, 28
Services de police contractuelle	7-10, 13, 20, 23, 30, 31, 42, 53, 54, 57-60
Services de police contractuels avec le Nunavut	28
Services de police fédérale	1, 7-10, 13, 14, 17, 53, 54, 57-59
Services nationaux de police	3-5, 7-10, 12, 29-34, 40, 42, 43, 53, 54, 56-60
Solliciteur général du Canada	1, 5, 6, 12, 42, 43, 50
Sommaire	1, 4
Sommaire des plans, priorités et stratégies	4
Statut d'employeur distinct	5, 47
Stratégie canadienne de répression et de contrôle des toxicomanies	12
Stratégie fédérale	12
Stratégie nationale sur la sécurité	11
Surveillance côtière	4, 18, 19
Technologie	4, 11, 15, 33, 43, 45
Unité nationale	5, 41
ViCLAS	14, 16, 24, 32
Violence familiale	10, 12, 21
Vision	8, 42